N° 206
Juin 2018
4,50 euros

LAND un Sproch

LES CAHIERS DU BILINGUISME

Faire de l'ALSACE une collectivité à statut particulier

Hommage à **Eugène Philipps**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 50e anniversaire

SPRACHTAGE in Offenburg

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle ▪ René Schickele-Gesellschaft

ÉDITORIAL

Mr kenne's

Notre travail et celui des nombreuses associations, organisations et militants autour de nous, qui appellent les Alsaciens à un sursaut pour sauver leur langue, finit par porter du fruit : un peu partout la demande se manifeste : des parents qui veulent trouver pour leurs enfants des animations ou des activités en dialecte ou en allemand, des demandes pour des cours d'alsacien, l'appel à l'ouverture de nouvelles classes bilingues, des responsables d'activités culturelles qui aimeraient monter des chorales en alsacien et allemand, des stages de théâtre en dialecte, etc. : la demande est là, souvent encore timide et parfois mal formulée.

Mais l'offre n'est pas à la hauteur : pas assez de classes bilingues, très peu de crèches bilingues ou en immersion, des animations en dialecte trop occasionnelles, très peu d'activités périscolaires en alsacien, seulement trois colonies de vacances en dialecte, etc. Le manque d'animateurs et d'enseignants formés en alsacien est massif. On manque d'informations sur les opportunités exploitables au Pays de Bade, etc. Il faut reconnaître une grande faiblesse au niveau des organisations alsaciennes, mal outillées, pauvres en militants actifs, mal coordonnées et souvent divisées.

L'expérience le montre : il est illusoire de demander à nos élus de prendre en charge cette demande pour laquelle ils n'ont que des *Lippenbekenntnisse*, mais qu'ils dénigrent ou dont ils ont peur. Tout au plus viendront-ils courir au secours du succès. Mais il ne faut pas leur demander d'initier une dynamique d'activités en langue régionale alors que depuis 60 ans ils se bornent à des déclarations de principe ou à quelques mesures alibis.

Il faut donc que la société alsacienne s'organise elle-même, à l'image de ce qui se passe pour bien d'autres communautés culturelles minoritaires. Ne pas se lamenter d'un destin injuste ; ne pas laisser libre cours au découragement et au pessimisme, ne pas se borner à rechercher des «responsables», ou à regretter que les «autres» ne font rien ou font «mal». Sortons des mesures purement symboliques. Soyons pratiques. Et surtout unissons-nous.

Il y a tant de choses à faire pour chacun à son niveau. Jeunes parents et grands-parents qui voulez transmettre votre langue à vos enfants, engagez vous : de nombreuses associations existent où vous pourrez vous regrouper, prendre des initiatives, agir. Vous êtes nombreux à vouloir rompre la fatalité. Vous êtes légitimes et vous avez plus de possibilités que vous ne le pensez. *Ja mer kenne's ; mr schaffe's ; s'esch meglich, zsamma, alli met nander.*

JEAN-MARIE WOEHRLING

SOMMAIRE

Éditorial **p. 2**

Assemblée générale du Kreis :

- 50 années d'action pour le bilinguisme et la culture régionale **p. 3-5**
- Ein Grusswort aus Baden **p. 6-7**

Dossier

RETROUVER UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ALSACIENNE

- Interview Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry : «Nous voulons faire de l'Alsace un terroir d'excellence…» **p. 8-9**
- Lettre de notre association aux présidents des conseils départementaux **p. 10-11**
- ««Nous, Alsaciens, devons prendre notre destin en main!» *par Andrée Munchenbach* **p. 11-12**
- Des réunions publiques sur l'avenir institutionnel de l'Alsace *par Pierre Klein* **p. 12-13**
- Pour une économie dynamique, la nécessité d'une collectivité spécifique *par Jean-Philippe Atzenhoffer* **p. 13-14**
- Pour une compétence culturelle pleine et entière de la nouvelle Eurocollectivité d'Alsace *par Francis Haas* **p. 15-16**
- Elsass – Südtirolautonomie *par Luis Thomas Prader* **p. 17-18**
- Reconnaissance officielle de la langue régionale : Les collectivités territoriales basques l'ont fait ! **p. 19**
- Ostbelgien : Statut der Deutschsprachigen Gemeinschaft **p. 20**
- Baden im Südweststaat – Elsaß im Grand´Est ? Das Problem der fehlenden eigenen politischen Institutionen *par Paul-Ludwig Weinacht* **p. 21-23**

Vient de paraître **p. 23-25**

Hilfreiche Unterstützung für das Elsass in Offenburg durch den Verein Deutsche Sprache *par Chantal Uhring et Richard Weiss* **p. 24**

Une course pour la langue de l'Alsace **p. 25**

Merci à Henri Goetschy **p. 27**

Eugène Philipps a 100 ans :

- Eugène Philipps toujours actuel *par Jean-Paul Sorg* **p. 26-27**
- Hommage à Eugène Philipps *par Emma Guntz* **p. 28**

Les Cahiers du bilinguisme

5 Boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 36 48 30
www.**culture-bilinguisme.eu**
www.**centre-culturel-alsacien.eu**
email : **elsassbi@gmail.com**

LAND un Sproch

Revue trimestrielle éditée par l'association
Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle - René Schickele-Gesellschaft
Directeur de la publication : Jean-Marie Woehrling

Ont participé à ce numéro :
Jean-Philippe Atzenhoffer, Frédéric Bierry, Emma Guntz, Robert Greib, Francis Haas, Gerd Hepp, Pierre Klein, Brigitte Klinkert, Andrée Munchenbach, Patrick Puppinck, Luis Thomas Prader, Jean-Paul Sorg, Chantal Uhring, Richard Weiss, Jean-Marie Woehrling, Paul-Ludwig Weinacht

Illustration de la «Une» : Raymond Piela

Maquette - Mise en page : D. Lutz
N° commission paritaire : **1018 G 79901 • ISSN 0045-3773**
Membre de Flarep, Eblul-France, Rencontres Interrégionales

Tous droits de reproduction réservés

Print Europe Mundolsheim - Dépôt légal : **JUIN 2018**

50 années d'action pour le bilinguisme et la culture régionale

Le 50e anniversaire de notre association a donné lieu à une rencontre au FEC le 26 mai qui a rassemblé, outre un large public, un grand nombre de personnalités engagées en faveur de notre langue et culture, auxquelles il a été demandé de porter un bilan de cinquante années d'actions et de faire des propositions pour l'avenir. Un grand nombre de prises de paroles, réalistes dans l'appréciation des difficultés mais déterminées dans la poursuite de l'engagement, dont nous ne reproduisons que quelques éléments.

❖ Daniel Hoeffel

Ancien ministre

Dans les années 1960 et 1970, l'attractivité de l'Alsace et ses bons résultats économiques étaient manifestement liées aux compétences bilingues et au tempérament alsacien qu'on y trouvait encore. Mais les interdits et les blocages issus de la guerre ont progressivement fait perdre cette richesse. 50 années de revendication ne sont pas trop pour sortir notre région de cette situation. C'est pourquoi l'action de « Culture et Bilinguisme » doit être saluée. Il faut une convergence de tous les acteurs : administrations, enseignants, parents, etc. Henri Goetschy est un exemple de cet engagement. Il faut aussi saluer l'action de personnalités comme Georges Holderith ou Pierre Deyon. L'Alsace est par nature ouverte et la coopération transfrontalière est essentielle. Mais celle-ci suppose le bilinguisme. De Schlessel fer d'Identität esch d'Sproch.

L'avenir de l'Alsace n'est pas dans le Grand Est. ◗

La salle Léon XIII du Fec était comble.

❖ Roland Ries

Maire de Strasbourg

Le courant de la refrancisation a été très fort dans les années 1950 et 1960. D'où la nécessité de réhabiliter la langue, la culture et l'histoire de l'Alsace. L'action d'associations comme Culture et bilinguisme a joué un rôle déterminant à cet égard. Des progrès ont été réalisés. Ceux-ci se manifestent à Strasbourg dans la consécration de la « Neustadt », dans le rôle reconnu à l'Eurodistrict, dans le développement de l'affichage bilingue, dans le nombre des classes bilingues. Mais l'allemand est de plus en plus concurrencé par l'anglais auprès des jeunes. La jeunesse n'est pas dans ce combat.

La Ville de Strasbourg a adhéré aux engagements prévus par la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires et précisera prochainement les actions qu'elle réalisera dans ce cadre. Elle est favorable à la création d'un « lieu d'Alsace », une structure destinée à la langue et la culture régionale, à condition de ne pas être seule dans le soutien de ce projet et que d'autres collectivités s'y associent. ◗

❖ Paul Higi

Ancien directeur de l'Éducation Formation et ancien membre du cabinet d'Adrien Zeller

La « politique » engagée entre 1984 et 2010 pour le développement de notre langue régionale n'a pas porté les fruits escomptés. Les documents contractuels signés avec l'État n'avaient aucun effet contraignant : l'État n'était jamais tenu d'atteindre les objectifs collectivement fixés et paraphés. Il y a eu cependant certaines avancées, notamment celle que représente la circulaire Deyon de 1989 qui a donné une définition de la langue régionale comprenant les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle, dialectes de l'allemand, et l'allemand standard.

Daniel Hoeffel et Jean-Marie Woehrling.

Par ailleurs, avec le recteur de Gaudemar, on s'est engagé après 1991 dans une politique plus volontariste d'immersion linguistique. Mais il faut constater que le système éducatif n'adhère pas vraiment à la politique de développement du bilinguisme : la valse de recteurs, le manque dynamisme et la méfiance de l'administration, l'opposition des syndicats d'enseignants et de la FCPE.

Il a donc fallu donc bâtir un autre environnement pour soutenir le développement du bilinguisme : ce fut le rôle du mouvement associatif : ABCM Eltern, Lehrer, etc. et renforcer les relations des élus avec le monde associatif.

Mais la question du bilinguisme a trouvé peu d'élus de poids véritablement engagés pour la cause. Les conventions, les budgets annuels ont été votés sans réel engagement, sans passion. Les débats ne se passaient pas en plénière. Certains ne peuvent admettre que l'allemand soit langue régionale de France. Il y avait des noms qu'il ne fallait pas prononcer, notamment celui de René Schickele.

Le sommet de l'hypocrisie et de la mauvaise foi c'est de refuser le bilinguisme par souci de vouloir introduire le «plurilinguisme» indispensable à notre jeunesse.

Il faut aujourd'hui réaffirmer que le développement de la langue est d'abord un acte politique qui nécessite un cadre institutionnel clair, stable et une identification précise des responsabilités : objectifs et moyens sont à définir par les autorités politiques en charge de l'avenir de la région par un transfert clair de compétences actuellement dévolues à l'État.

❖ Claude Froehlicher

Président de l'association ELTERN

La transmission de notre langue régionale au sein des familles ne se fait plus ou en tous les cas plus assez pour redynamiser sa pratique en Alsace ; notre langue régionale s'est affaissée, les raisons en sont bien connues. Le mal est fait ! Il faut maintenant développer des stratégies de retour au bilinguisme. L'élément central, le vecteur de réussite de ces stratégies, c'est l'école. Il faut un projet moderne pour la récupération de la langue par l'école. Pour cela, il faut tabler sur le fait que notre langue est la plus parlée en Europe ; il n'y a donc pas qu'un aspect historique et culturel à cette reconquête, mais bien aussi un important enjeu social et économique ; c'est d'ailleurs cet élément qui fait que les classes bilingues paritaires attirent 2/3 des parents, alors pourtant que la plupart d'entre eux sont francophones. Les parents non dialectophones, non germanophones considèrent la possibilité pour leurs enfants d'acquérir cette compétence comme une chance unique. Les dialectophones ne représentent qu'une minorité des familles engagées dans les classes bilingues. Le profil type est celui de jeunes adultes dépourvus de racines alsaciennes mais qui veulent maximiser les chances de leurs enfants.

Il faut proposer des projets concrets à ce public. Un exemple réussi c'est l'organisation de stages dans des entreprises allemandes pour des élèves de 3e. L'association ELTERN organise ce type de stage avec un financement INTEREG depuis plusieurs années.

Rappelons nous enfin que, sur le territoire allemand ou français, l'Alsace (et la Moselle) est la seule entité géographique dont la culture et l'histoire bilingue lui donnent le potentiel de rester ou redevenir la plaque tournante entre les deux principaux pays de l'Union Européenne.

Roland Ries a promis un engagement renforcé de la Ville de Strasbourg pour la langue et la culture régionales.

❖ Dominique Huck

Ancien directeur de l'Institut de Dialectologie

La disparition de notre langue est programmée si on n'intervient pas de manière plus énergique. Tout dépend de la réponse de la société régionale à ce défi : veut-elle, peut-elle prendre le contrepied de cette évolution ? Seule une intervention volontariste fondant une politique globale peut permettre de renverser la tendance. L'expérience montre que des mesures partielles, même importantes sont insuffisantes. L'école ne suffit pas. Il faut changer la place de la langue dans les espaces public, médiatique, culturel, économique, voire religieux. Ce qui est décisif en fin de compte, c'est la représentation sociolinguistique que l'on a dans la tête. Pour changer cette perception subjective, il est nécessaire d'avoir un discours sur la langue, porté par les faiseurs d'opinion, les « élites » culturelles, les politiques et les responsables des différents segments de la société.

❖ Sabine Rudio

Directice pédagogique ABCM Zweisprachigkeit

Dans les années 1990 on a lancé les classes bilingues, mais aujourd'hui le constat s'impose : pour atteindre un bon niveau de bilinguisme, le paritaire ne suffit pas compte tenu de la disparition de la base dialectale, et ce malgré un nouvel intérêt (non relayé par une nouvelle pratique) des jeunes parents pour le dialecte. Certes l'enseignement paritaire permet un bon niveau de compréhension mais reste insuffisant pour la production, compte tenu de la faible présence de l'allemand en dehors de l'école. ABCM-Zweisprachigkeit s'est donc orienté vers un enseignement de type immersif composé dans les premières classes de 50% d'allemand

La culture alsacienne sous la protection de la Vierge de Camille Claus : Pierre Kretz, Jean-Marie Woehrling, Francis Haas.

standard et de 50% de dialecte. Cette innovation a été globalement bien reçue. Le dialecte est essentiellement assuré par les enseignantes de français qui le maitrisent. Elles ont sû se préparer à cette nouvelle dimension : il fallait surmonter une vision du dialecte essentiellement langue du cœur pour développer son aspect « outil de communication ». Cela comporte de nombreux défis, notamment d'ordre psychologique mais aussi du point de vue du matériel pédagogique.

❖ Thierry Kranzer

Président de l'associaition FILAL

Contrairement à ce que pense Roland Ries, il existe une jeunesse alsacienne intéressée à notre langue régionale. Aujourd'hui, nous savons comment sauver une langue : d'abord par des crèches en immersion totale en alsacien pour les bébés. Chaque communauté de communes devrait organiser une telle crèche. Les enfants sont ensuite scolarisés dans des classes bilingues ou en immersion en maternelle en alsacien et en allemand, puis en bilingue allemand-français. Les collectivités doivent assurer leur mission de donner à notre langue régionale une place active dans la vie publique. Le rôle du maireest aujourd'hui plus important que celui de la mère en matière de transmission. Il faut développer des actions comme la course pour la langue actuellement en projet en Alsace. Le bilinguisme est un facteur d'intégration et un outil de développement social et économique 10000 enfants en immersion totale, cela représente 5% des enfants, un objectif à atteindre pour 2030. Faisons l'inventaire des meilleures pratiques et surtout formons d'urgence nos éducateurs et enseignants.

❖ Francis Haas

Auteur, metteur en scène, sociologue de la culture

Ce qu'on appelle décentralisation culturelle constitue un processus de ruissellement depuis Paris vers le bas (la « province ») des productions, des modèles et des élites culturelles, sous le contrôle des services de l'État, qui ne financent pourtant que 3% de ces actions, l'essentiel des financements relevant des collectivités locales lesquelles se bornent actuellement à mettre en œuvre des schémas culturels et des productions qui leur restent étrangères. Il faut sortir de ce système par une authentique culture régionale grâce à un ensemble d'outils : des corporations des arts et des cultures autogérées et forces d'innovations, un observatoire des cultures rhénanes, un institut de formation rhénane, une « Banque culturelle » d'Alsace et un Parlement culturel alsacien. Une productivité.

❖ Jean-Claude Niedermeyer

Président de l'association LEHRER

L'association, qui développe des outils internet (associationlehrer.blogspot.fr), veut favoriser un autre accès à la langue et à la culture allemande, et profiter de la révolution digitale pour renouveler et développer les matériels pédagogiques disponible pour les enseignants. Il s'agit de renforcer dans ce matériel les éléments relatifs à l'Alsace et à la culture alsacienne et de puiser directement aux sources allemandes. Il faut sortir de l'approche promue dans les réseaux ABIBAC qui voient l'allemand et le français essentiellement comme des langues « nationales ».

Thierry Kranzer, Andrée Buchmann et Jörg Renk.

❖ Aurelie Leguil
Annabelle Kocher

Responsables APEPA

L'APEPA est une association de parents d'élèves qui défend le statut scolaire local alsacien. En fait partie le modèle d'enseignement bilingue dès la maternelle, l'option LCR et le développement des classes ABIBAC. L'APEPA soutient activement le projet d'un magazine « Elsassjournal-Junior » à l'intention des élèves des clases bilingues. L'association s'intéresse aussi à la formation des enseignants chargés d'enseigner l'allemand dans le cadre des trois heures du « cursus extensif » alors que souvent ils ne sont pas germanophones. Bernadette Kocher évoque les formations et matériels pédagogiques à la disposition de ces enseignants : pour essayer de tirer le meilleur parti d'une situation paradoxale où les enseignants sont chargés d'enseigner une langue qu'ils ne pratiquent pas.

Une occasion pour se fournir en documents…

Ein Grusswort aus Baden

Im Namen des Landesvereins Badische Heimat möchte ich Ihnen von der anderen Seite des Rheins unsere herzlichen Glückwünsche überbringen und Ihnen bei Ihren Aktivitäten weiterhin viel Erfolg wünschen. Zwischen der René Schickele Gesellschaft und dem Landesverein Badische Heimat hat sich iZeit eine gute partnerschaftliche Zusammenarbeit entwickelt. Die grenzüberschreitende Kooperation mit unseren elsässischen Nachbarn entlang der 180 km langen gemeinsamen Grenze ist uns ein wichtiges Anliegen.

Die Verbundenheit über den Rhein hinweg war schon für René Schickele ein Herzensanliegen. 1921 hatte er sich in Badenweiler niedergelassen und dort ein Landhaus erbaut, von wo er über die Weinberge und das Rheintal einen unverstellten Blick zu den Vogesen hatte. Dieser Blick inspirierte ihn zu dem vielzitierten Bild vom Land zwischen Vogesen und Schwarzwald als den zwei Seiten eines aufgeschlagenen Buchs, die durch den Rhein falzartig fest miteinander verbunden sind. Er lebte in dieser himmlischen Landschaft, so der Titel seines gleichnamigen Essays, bis 1932, bevor er dann, bedingt durch die politische Entwicklung, nach Südfrankreich ins Exil ging. Seine Jahre in Baden waren seine glücklichsten und produktivsten Jahre als Schriftsteller und Essayist. Unter anderem schrieb er hier seine Trilogie «Erbe am Rhein» und die meisten seiner kulturphilosophischen Essays. In Badenweiler ist die Erinnerung an ihn bis heute lebendig geblieben.

René Schickele ist mit seinem Leben und Werk ein Spiegelbild des geschichtlichen und politischen Schicksals seiner elsässischen Heimat. Aufgrund eigener leidvoller Erfahrungen wurde er zum Vorkämpfer einer deutsch-französischen Aussöhnung. Als Humanist und Pazifist war er ein entschiedener Gegner von jeglichem Nationalismus. Mit dem «Erbe am Rhein» wurde er zum geistigen Vordenker und Wegbereiter eines friedlich vereinten Europa. Dem Elsass als Grenzland am Rhein, an der Schnittstelle von germanischer und romanischer Kultur gelegen, sollte -so seine Vision- künftig eine Brückenfunktion zufallen. Er wollte nicht Objekt wechselnder Französisierung oder Germanisierung sein, sondern Elsässer mit eigener Sprache und einer Doppelkultur. Aufgewachsen in beiden Sprachen und Kulturen, plädierte er für eine symbiotische Dualität von deutscher und

Gerd Hepp, Vertreter des Vereins Badische Heimat, Gast der Generalversammlung.

französischer Kultur. Diese Doppelkultur bildete für ihn den Wesenskern eines geistigen Elsässertums, ein Begriff, den sein Jugendfreund Ernst Stadler geprägt hatte.

Die René Schickele Gesellschaft hat sich die Bewahrung und die Pflege dieses geistigen Vermächtnisses zur Aufgabe gemacht. Sie nimmt Schickele dabei wörtlich. Dieser hatte Dualität verstanden als Doppelkultur auf Augenhöhe. Beide Sprachen und Kulturen sollten gleichermaßen und gleichberechtigt im Lebensalltag der Elsässer präsent sein, in sozialer, medialer, wie rechtlich-politischer Hinsicht.

Die Wirklichkeit ist heute eine andere. Längst hat ein sprachlicher und kultureller Uniformisierungsprozess stattgefunden. Die Frankophonie dominiert heute alle Lebensreiche, während Deutsch fast durchgängig zur Fremdsprache neben anderen geworden ist. Die über Jahrhunderte auch deutsch geprägte elsässische Regionalkultur führt ein Schattendasein, besonders von außen wird sie heute häufig nur noch als touristische Folklore wahrgenommen. Der Dialekt, der auf die deutsche Standartsprache als Referenzsprache existenziell angewiesen ist, ist vom Aussterben bedroht. Folglich wird er heute auch nicht mehr als Elsässerditsch, sondern nur noch als alsacien bezeichnet.

Gegen Resignation und einen schleichenden Fatalismus hat die René Schickele Gesellschaft im Verbund mit anderen elsässischen Verbänden beharrlich angekämpft. Nicht ohne Erfolg. Immerhin erhalten heute 16% aller Schüler in den écoles primaires einen bilingualen paritätischen Unterricht. Der Verband «Zweisprachiges Elsass» postulierte neulich für die nächsten 10 Jahre als Zielmarke einen Wert von 50 %. Wer zweisprachig aufwächst hat viele Vorteile. Er profitiert in kognitiver und lernpsychologischer Hinsicht und erlernt später wesentlich leichter eine weitere Weltsprache. Vor allem aber hat er erheblich bessere Chancen auf dem Arbeitsmarkt. Die wirtschaftliche Zusammenarbeit am Oberrhein kann nur gelingen, wenn die Zweisprachigkeit deutliche Fortschritte macht. Nur wenn es gelingt die Sprachbarrieren aufzubrechen, kann der enorme Standortvorteil, über den die oberrheinische Region im europäischen Binnenmarkt verfügt, an Dynamik gewinnen. Seit 2015 gibt es zwar ein grenzüberschreitendes zweigleisig-duales Ausbildungsprogramm, doch zeigen nur sehr wenig junge Elsässer Interesse an der deutschen Sprache und einer Beschäf-

tigung in Baden. Die Zahl der beruflichen Grenzgänger war daher über viele Jahre rückläufig, pro Jahr entfallen auf die 4000 an der badischen Rheinschiene eingestellten jungen Azubis nur 100 Stellen auf Bewerber aus dem Elsass.

An Visionen und Appellen zu einem zweisprachigen Begegnungsraum am Oberrhein hat es nie gefehlt. André Weckmann hatte schon vor 25 Jahren in einer Charta die Idee einer «Deutsch-Französischen Bilingua-Zone» formuliert. Danach sollte deutscherseits die französische Sprache und französischerseits die deutsche Sprache jeweils den Status einer Zweitsprache haben. «Wir müssen hier am Rhein», so damals Weckmann, «Deutschland und Frankreich sprachlich und kulturell so zusammennähen, dass diese Nahtstelle unzerreißbar wird. Werden wir endlich ein Modell für Europa.»

Auch von den Regionalpolitikern wird die Rhetorik der Zweisprachigkeit seit Jahrzehnten immer wieder in Resolutionen beschworen. Dies entspricht dem mehrheitlichen Wunsch der oberrheinischen Bevölkerung. Bei einer 2005 durchgeführten (trinationalen) Umfrage gaben immerhin 54 % der Befragten an, dass sie die Förderung der Zweisprachigkeit für ein wichtiges Anlegen halten. Die praktische Umsetzung aber ist ausgeblieben, weil der entschiedene politische Wille dazu auf beiden Seiten des Rheins fehlt. Dies umso mehr, je weiter man sich räumlich von der Rheinschiene entfernt. Die grundlegenden Entscheidungen werden nicht am Oberrhein selbst getroffen, sondern für das Elsass im fernen Paris, für Baden im zwar nähergelegenen, dafür aber württembergischen Stuttgart. Stuttgart ist zwar Partnerschaftstadt von Straßburg, aber es war die Stuttgarter Landesregierung, die kürzlich beschlossen hat, den 2003 eingeführten Pflichtunterricht in allen Klassen der badischen Grundschulen an der Rheinschiene für das erste und zweite Grundschuljahr abzuschaffen. Wie man es anders und besser machen könnte hat das Saarland modellhaft vorgeführt. Seine Regierung hat 2014 eine Frankreichstrategie beschlossen, die vorsieht, bis 2043, d.h. innerhalb einer Generation, neben Deutsch Französisch als zweite Verkehrs- und Amtssprache einzuführen. Ein geradezu revolutionäres Projekt, das, würde es auch hier am Oberrhein umgesetzt, für die Entwicklung an der Rheinschiene ein Segen wäre.

Politisch ist das nicht zu erhoffen. Aber etwas scheint sich doch in diesen Tagen zu bewegen. Anfang 2019 wird eine Neufassung des deutsch-französischen Elysée-

Badische Heimat ist auch der Titel der Zeitschrift des Vereins

vertrags in Kraft treten. In einem vor zwei Wochen von einer deutsch-französischen Parlamentariergruppe in Berlin vorgelegten Entwurf heißt es, dass «die Vertiefung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit ein Herzstück des neuen Freundschaftsvertrags sein» soll. Diese soll sogar ein eigenes Kapitel erhalten. In diesem Kontext sollen den Kooperationsregionen auf beiden Seiten der Grenze eigene Kompetenzen und eigene Budgets zugestanden werden. Vorgesehen sind gemeinsame Trägerschaften bei schulischen Einrichtungen, ein deutsch-französisches Investitionsprogramm zugunsten der Grenzregionen sowie rechtliche Ausnahme- und Experimentierklauseln.

Es stimmt hoffnungsfroh, dass ein erster Anwendungsfall am Oberrhein bereits Gestalt annimmt. 2019 wird das AKW Fessenheim stillgelegt. Um die wegfallenden 2000 Arbeitsplätze zu kompensieren, soll dort ein grenzüberschreitender deutsch-französischer Gewerbepark entstehen und die 1945 stillgelegte Bahnlinie zwischen Colmar und Freiburg wiederhergestellt werden. Es handelt sich um ein politisch-wirtschaftliches Großprojekt von enormer grenzüberschreitender Symbolkraft. An einer wichtigen Nahtstelle wird dies auch der Zweisprachigkeit kräftigen Rückenwind geben. Symbolisch ist das Projekt auch deshalb, weil vor über 40 Jahren A. Weckmann, als ganz in der Nähe badisch-elsässische Bürgerinitiativen gegen Industrieprojekte am Oberrhein Sturm liefen, die alemannische Internationale ausgerufen hatte. Die Mundart wurde damals zum sprachlichen Katalysator des Protests. Heute geht es nicht um Protest, sondern um wirtschaftliche Zusammenarbeit, auch diese führt sprachlich zusammen. Mögen es daher künftig drei Sprachformen sein, die über die Rheingrenzen hinweg die Menschen miteinander verbinden und in einem gemeinsamen Lebensraum identitätsstiftend wirken, die lokalen alemannischen und rheinfränkischen Dialekte ebenso wie Deutsch und Französisch. Bei diesen Bemühungen hat die René Schickelé Gesellschaft die Badische Heimat voll auf Ihrer Seite. ◗ **GERD F. HEPP**

Des jeunes bretons donnent l'exemple du courage dans l'affirmation de leur langue

Depuis plusieurs années, les élèves du Lycée Diwan de Carhaix sollicitent l'académie de passer les épreuves de mathématiques du Bac en langue bretonne (à l'image des lycéens basques à qui l'on a permis, depuis

plusieurs années, de passer les épreuves d'histoire/géo et de mathématiques dans leur langue). Face au refus, 15 élèves de Terminale du Lycée Diwan ont décidé d'agir et de passer leurs épreuves de mathématique en breton. Ils ont finalement gagné.

L'initiative de ces jeunes a suscité un grand mouvement de solidarité. L'ensemble des fédérations culturelles bretonnes, mais aussi des élus locaux, des enseignants et le député Paul Molac ont manifesté leur soutien aux lycéens et collégiens. Finalement, après un premier refus du rectorat, les copies ont été corrigées !

Cet exemple montre qu'il n'est pas nécessaire de recourir à la violence pour attirer l'attention sur l'absence de statut pour nos langues régionales et pour forcer les autorités à en tenir compte. Les jeunes Bretons vont continuer leur combat pour leur langue. Puissent-ils faire des émules en Alsace. ◗

Retrouver une collectivité territoriale alsacienne

Voilà plus d'une année que dure la discussion au sujet de la reconstitution d'une collectivité territoriale Alsace. Ce qui est en jeu pour nous, c'est l'affirmation et la gestion par l'Alsace de sa personnalité propre, à commencer par la promotion de sa langue et de sa culture sous toutes leurs formes. C'est aussi l'affirmation des Alsaciens dans l'exercice du débat et de la démocratie. Les sondages répétés et les nombreuses réunions de terrain montrent une population alsacienne en attente d'une politique active pour l'Alsace. Mais les partis nationaux et la classe politicienne dans sa grande majorité esquivent ce débat et se réfugient dans des formules lénifiantes sans contenu. Nous voulons rendre hommage aux acteurs qui ont marqué ce débat par leur engagement.

D'abord les deux présidents des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui ont répondu à notre demande d'interview. Nous les soutenons tout en leur disant dans une lettre que nous reproduisons que leurs propositions en matière de langue régionale sont encore bien insuffisantes. Nous saluons aussi le travail de Unser Land, *le seul parti à avoir conçu et proposé un projet cohérent et complet d'organisation régionale alsacienne à l'image de celle dont bénéficie la Corse. Par ce travail, ce parti a montré une maturité et un sérieux que les médias continuent d'occulter. Nous avons donné la parole à sa présidente. Il faut aussi souligner les initiatives citoyennes qui ont porté le débat dans la société. En particulier, l'ICA (Initiative Citoyenne Alsacienne) qui a organisé une trentaine de réunions publiques à travers toute l'Alsace, des moments décisifs dans l'évolution du débat, comme l'expose Pierre Klein, son président. Le CPA (Club perspective Alsacienne), club de réflexion et d'action, a joué un rôle majeur dans l'organisation d'un sondage clé et dans la présence du débat dans les réseaux sociaux. Nous publions un article de l'un de ses dirigeants sur la dimension économique du sujet institutionnel. Pour compléter ce dossier, nous publions une réflexion de Francis Haas sur la place de la politique culturelle dans une nouvelle Alsace et nous avons demandé une contribution à un ami du Pays de Bade qui nous montre que nos voisins eux aussi s'interrogent sur le cadre institutionnel pour leur identité et enfin, pour montrer qu'il existe des solutions, nous nous sommes tournés vers le Tyrol du Sud et la Belgique germanophone.*

N'attendons pas de Paris la réponse à nos attentes. La seule voie est la poursuite de la mobilisation pour que les Alsaciens prennent conscience de leur situation et s'engagent pour leur région et pour la sauvegarde de son patrimoine, notamment linguistique.

JEAN-MARIE WOEHRLING

INTERVIEW

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry :

« Nous voulons faire de l'Alsace un terroir d'excellence… »

Interview commune des deux présidents des Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Land un Sproch : Vous proposez de « faire de l'Alsace un territoire bilingue d'excellence », ce dont nous nous réjouissons. Quelles sont les compétences concrètes que vous souhaitez voir exercées par cette future collectivité Alsace ? Quelles sont les actions pour la langue régionale qu'elle devra mettre en œuvre ? Les départements du Haut Rhin et du Bas-Rhin ne devraient-ils pas d'ores et déjà intensifier leur action en ce domaine alors qu'ils ont adhéré à la Charte européenne des Langues Régionales ou Minoritaires ?

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry : *La langue est le marqueur d'une culture et d'une identité. Elle témoigne à la fois d'une histoire mais aussi d'une ouverture sur un espace où le multilinguisme reste profondément ancré et représente un atout de taille*

Frédéric Bierry et Brigitte Klinkert, présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

pour l'avenir. Notre projet repose sur la création d'une Collectivité à statut particulier qui doit donner à l'Alsace tous les moyens et toutes les conditions nécessaires à son développement futur, et ce dans son espace d'influence réelle à savoir l'espace rhénan. Notre ambition est de construire une Euro-collectivité, représentation politique et institutionnelle d'un territoire européen et transfrontalier intégré, avant-poste de la France vers l'Allemagne et la Suisse et au-delà vers l'Europe. Dans cette perspective, nous demandons que la nouvelle collectivité soit dotée des compétences élargies en matière d'apprentissage des langues. Nous souhaitons que le multilinguisme puisse devenir une réalité concrète dans l'ensemble des structures scolaires. De la même manière que la langue régionale, l'alsacien, est l'un des éléments forts de la spécificité alsacienne, le bilinguisme et/ou le multilinguisme doivent devenir des atouts en faveur de l'employabilité future de notre jeunesse alsacienne dans le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin mais aussi par-delà le Rhin. Il s'agira donc de tenir à la fois ce qui constitue notre identité, tout en s'appuyant sur elle pour devenir l'un des grands territoires multilingues d'Europe.

Land un Sproch : Souhaitée par la majorité des Alsaciens, une collectivité Alsace forte soulève cependant l'inquiétude d'un surcroit de centralisation. Dans votre conception de la future collectivité alsacienne, quelles seront les mesures qui permettront au contraire un surcroit de décentralisation au sein de l'Alsace ? Seriez-vous favorable à la constitution d'une dizaine de pôles/pays qui prendraient en charge une bonne part des fonctions des départements, des intercommunalités et des arrondissements ?

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry :
L'esprit de la décentralisation anime notre projet pour l'Alsace. Il souhaite tout simplement rapprocher l'action publique des territoires suivant le principe de subsidiarité. Le mouvement initial concerne donc le transfert d'un certain nombre de compétences de l'Etat et de la région vers la nouvelle collectivité. On peut imaginer, par ailleurs, que la création d'une nouvelle collectivité alsacienne permettra de renforcer encore les coopérations locales et les complémentarités entre collectivités, mais aussi avec le monde associatif et les entreprises. Le bloc communal sera donc renforcé tout comme l'action territoriale sera renforcée.
Nos deux Départements ont une expérience très poussée en matière de gestion de projets au plus près du terrain et des habitants. Et le mode de scrutin des élections départementales permet à chaque territoire d'avoir deux élu-e-s qui en sont issu-e-s et donc facilement accessibles. C'est cette territorialisation de l'action départementale qui nous permettra de construire une Alsace réunie, proche des alsaciens, de ses territoires, de ses communes et intercommunalités.

Land un Sproch : Dans une Alsace fortement peuplée, une gestion économe du territoire est de plus en plus nécessaire. Considérez-vous que la future collectivité alsacienne doive exercer une compétence de planification en vue de limiter l'artificialisation des terres et s'imposant aux documents d'urbanisme locaux ?

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry :
Nous voulons faire de l'Alsace un terroir d'excellence. Le projet, si il ne mentionne pas directement la question de l'artificialisation des terres (aujourd'hui dévolue à l'Etat et aux documents d'urbanisme), amènera nécessairement la future collectivité à s'en préoccuper. S'il est nécessaire de créer des espaces de développement et de réaliser, par exemple, des infrastructures de communication, cela ne peut en aucun cas se faire sans une vision globale des acteurs locaux et de l'aménagement du territoire.
L'économie c'est aussi l'agro-alimentaire. Il représente, pour nous, à la fois un secteur d'excellence mais aussi un enjeu local visant à structurer la filière de la fourche à la fourchette en créant des circuits courts. Il implique nécessairement une attention particulière à l'utilisation des terres.

Land un Sproch : Vous êtes favorables à une action transfrontalière plus forte. Quelles sont les compétences et les instruments que vous voulez voir attribuer à la collectivité Alsace à cet effet ?

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry :
Nous souhaitons que la Collectivité d'Alsace - Euro-collectivité - puisse disposer d'exceptions normatives ou règlementaires qui faciliteraient bon nombre de projets transfrontaliers. Il s'agirait de créer le premier « espace économique franco-allemand », propices notamment à la réalisation d'une zone économique franco-allemande des deux côtés du Rhin pour palier la fermeture de la centrale de Fessenheim ou encore la création de la ligne ferroviaire Colmar-Freiburg. La nouvelle Collectivité pourrait également se voir dotée de la gestion des fonds européens et de la mise en œuvre des projets bi ou tri nationaux dans les contrats de plan Etat/Région. Ces propositions s'inscrivent pleinement dans la dynamique franco-allemande impulsée par le Président de la République dans la perspective de la refondation du Traité de l'Elysée.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chère Brigitte Klinkert, cher Frédéric Bierry

Nos associations apportent leur plein soutien à votre action pour que soit créée une collectivité Alsace à statut particulier et nous sommes gré pour votre engagement.
Par contre…

Les enfants d'alsace ont besoin d'un système de transmission de la langue qui soit piloté au plan local.

« Nous constatons que vos propositions concrètes en matière de bilinguisme et de langue régionale sont bien réduites et de surcroit inadéquates. Au plan des propositions concrètes en matière de bilinguisme, le document présentant votre projet[1] que vous avez bien voulu nous communiquer se limite à deux propositions :

1) « mettre en place une campagne de recrutement et de communication commune entre l'État et les collectivités »

Il s'agit d'une mesure qui aurait pu être entreprise depuis longtemps notamment dans le cadre de la convention quadripartite et qui pourrait être mise en œuvre immédiatement car elle ne suppose aucune collectivité nouvelle ni aucune compétence transférée.

On ne peut cependant que douter de son efficacité : voila des années que le « vivier » d'enseignants germanophones que nous recherchons est largement épuisé. On ne trouve pas ces enseignants parce qu'ils n'ont pas été formés.

On pourrait certes encore améliorer le recrutement d'enseignants allemands. Mais ils sont déjà très recherchés dans leur propre pays. Il faudrait donc leur offrir des conditions d'emploi et de rémunération que l'éducation nationale ne voudra pas leur attribuer.

2) « Autoriser le recrutement des enseignants bilingues, par les collectivités, dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition »

Cette mesure est, elle aussi, au moins dans une certaine mesure, susceptible d'être mise en œuvre déjà actuellement dans le cadre de la convention quadripartite, notamment sous la forme d'engagement d'enseignants allemands par les collectivités locales, lesquelles pourraient les mettre à la disposition de l'éducation nationale.

Mais une telle mesure serait beaucoup plus onéreuse que la prime actuelle de 1200 euros par an, le différentiel de rémunération avec l'Allemagne étant de près de 50%. Quoi qu'il en soit, on ne peut développer les classes bilingues en s'en remettant principalement à des enseignants étrangers.

Les mesures que mentionne votre projet sont ainsi **CLAIREMENT INSUFFISANTES** pour relancer le bilinguisme

La mesure la plus urgente est de **mettre en place dans les meilleurs délais une formation spécifique pour les enseignants en langue régionale.**

C'est l'organisation, la mise en œuvre et le contrôle de cette formation spécifique **qui doit être revendiquée pour la nouvelle collectivité alsacienne** avec les ressources financières correspondantes puisqu'il apparait que l'institution universitaire n'a ni la volonté ni les compétences pour le faire.

La compétence pour la formation des enseignants doit être complétée par la compétence pour la formation des jardinières d'enfants et les puéricultrices, et de façon plus générale de tous les personnels qui doivent faire vivre et transmettre la langue régionale[2] (métiers de la parole : journalistes, comédiens, communicants, etc.).

Il nous parait aussi nécessaire de revendiquer une compétence de la future collectivité Alsace en matière d'organisation et de développement de la langue et de la culture régionale. De la même manière qu'en matière de trains régionaux, il revient à la collectivité régionale de fixer les orientations essentielles du service des trains régionaux tout en confiant la mise en œuvre à « l'opérateur historique », de même nous pensons que pour la future collectivité Alsace, il faut revendiquer une compétence de décision quant à l'enseignement de la langue régionale, même si la mise en œuvre passe par les services de l'Éducation Nationale.

Nous avons proposé la **création d'une Haute Autorité décentralisée pour organiser et cordonner l'ensemble des actions en matière de développement de l'enseignement de la langue et la culture régionale.**

Ce n'est que si une telle autorité est créée en lien étroit avec la future collectivité alsacienne et investie des pouvoirs les plus larges en matière de bilinguisme scolaire que l'on sortira des ornières actuelles.

Par ailleurs, pour « *faire de l'Alsace un territoire bilingue d'excellence* », comme vous le formulez, on ne peut se limiter aux mesures scolaires. Si la nouvelle collectivité territoriale Alsace veut reconstituer notre bilinguisme perdu, elle doit obtenir des compétences en matière de petite enfance, de formation professionnelle, de

médias et de culture et se voir investie d'une mission de développement d'une politique linguistique régionale active.

Mentionnons **la reconstitution d'une radio télévision publique alsacienne** pouvant être captée de manière aisée et diffusant un programme de qualité en langue régionale.

Mentionnons **la présence, à côté du français, de la langue régionale dans les administrations publiques et dans l'espace public,** grâce à un programme de formation des agents publics en langue régionale.

Évoquons la mise en valeur de **la culture régionale** sous toutes ses formes. Celle-ci ne bénéficie que très marginalement des moyens que contrôlent les collectivités départementales et locales.

Beaucoup de ces mesures ne supposent pas de nouveaux transferts de compétences au sens formel du terme mais, pour légitimer son action, **la future collectivité alsacienne doit se voir reconnaître par la loi la mission de diriger les actions en faveur de la promotion de la langue régionale et du bilinguisme.**

L'objectif du bilinguisme d'excellence ne peut être atteint ni même approché avec les mesures concrètes très limitées que vous préconisez. Pour les très nombreux Alsaciens, pour lesquels la raison d'être principale d'une nouvelle collectivité territoriale d'Alsace réside dans la restauration de leur langue et culture et dans le renforcement de leur personnalité rhénane, votre projet ne sera crédible que si des compétences, des moyens et des stratégies d'envergure sont affectés à cette dimension.

Ce n'est pas le cas pour le moment. Il est indispensable d'améliorer votre projet sur ce plan tout comme il est nécessaire de démontrer votre détermination en ce domaine en engageant dès maintenant des actions renforcées pour le bilinguisme, pour notre culture et notre langue.

Nous sommes à vos côtés pour définir les actions nécessaires et pour les mettre en œuvre. Très cordialement. »

JEAN-MARIE WOEHRLING,
président de Culture et Bilinguisme -René Schickele Gesellschaft

PIERRE KLEIN,
président Initiative Citoyenne Alsace ICA 2010

1.Contribution des Exécutifs départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin consolidée des propositions des Alsaciens à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est

2.. La langue régionale doit évidemment être comprise comme comprenant l'allemand standard et ses dialectes régionaux

UNSER LAND

«Nous, Alsaciens, devons prendre notre destin en main!»

par Andrée Munchenbach

présidente du parti alsacien Unser Land

La réforme territoriale décidée par le président Hollande a conduit à la disparition de l'Alsace comme entité administrative et politique à travers sa fusion avec la Lorraine et Champagne-Ardenne dans la nouvelle région Grand-Est. Au contraire des instigateurs de ce projet funeste, l'actuel gouvernement a pris en compte le malaise alsacien suscité par cette réforme, ce que traduit la mission confiée au Préfet de région, M. Jean-Luc Marx.

Le parti alsacien *Unser Land* a participé à la consultation organisée par le Préfet en lui remettant un projet de statut pour une collectivité Alsace sous la forme d'une proposition de loi en 140 articles (www.unserland.org). Notre travail s'est appuyé sur des rencontres et échanges avec des parlementaires et des juristes. Nous nous sommes inspirés du statut accordé à la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'article 72 de la Constitution.

Sa singularité insulaire, singularité culturelle, historique et géographique a valu à la Corse d'avoir été préservée dans son intégrité territoriale. La Bretagne, autre région à forte identité, existe toujours en tant que telle sur la carte des régions. L'Alsace par son histoire millénaire, sa culture rhénane spécifique, son bilinguisme et son particularisme juridique ne mérite pas moins d'être respectée. Son peuple ne mérite pas moins d'être entendu dans l'affirmation de son identité et sa volonté de maîtriser son destin.

Le sort réservé à l'Alsace est d'autant plus insupportable qu'elle est la seule région condamnée à un mariage à trois dans lequel elle n'a aucune «frontière» commune, donc aucun contact naturel, avec une des deux autres composantes (Champagne-Ardenne).

L'incohérence de cette fusion, pressentie par la population et dénoncée dans des manifestations, des pétitions, des sondages, ainsi que par des motions des collectivités territoriales et de nombreuses communes alsaciennes, se confirme à travers les difficultés au quotidien, notamment pour les ligues sportives, et les surcoûts engendrés par les déplacements des élus et des cadres territoriaux. Elle entraîne une explosion des budgets de communication pour que, à travers un logo omniprésent, s'ancre dans les esprits, en particulier alsaciens, une identité technocratique et artificielle.

Le texte intégral de la proposition de loi « *Pour une Collectivité territoriale d'Alsace* » de *Unser Land* se trouve sur le site du parti : https://www.unserland.org

En outre, le rayonnement de Strasbourg, qui déjà peine à conserver son statut de capitale européenne, est impacté. Aux marches de la grande région, elle régresse au rang de simple chef-lieu et assiste à la migration outre-Vosges de nombreux centres de décision et d'institutions régionales : ARS, Académie, chambres consulaires, etc. Pourtant l'Alsace est la plus européenne des régions de France. Par son histoire et sa double culture, elle a vocation à incarner l'amitié franco-allemande que précisément le pré-

«Les exemples de régions autonomes de petite taille sont légion en Europe. Ces communautés de culture, de vie et de projet sont toutes des réussites économiques, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Espagne, en Autriche et dans tant d'autres pays. »

JEAN ROTTNER, ***20 juillet 2014***

sident de la République entend renforcer.

Par son histoire et son ancrage dans l'espace rhénan, à condition précisément qu'elle s'affirme comme région bilingue, l'Alsace a une vocation particulière à incarner l'amitié franco-allemande. À cet égard, l'exemple du *Saarland*, qui s'est fixé pour objectif de devenir une région bilingue en une génération, devrait inspirer des politiques fortes et ambitieuses et susciter une volonté déterminée de rattacher l'Alsace à ses racines germaniques millénaires. Langue de tous nos voisins, l'allemand est également la langue historique de l'Alsace, dans ses deux formes, standard à l'écrit et dialectale à l'oral. Citons Albert Schweitzer, prix Nobel de la Paix : « *Deutsch ist mir Muttersprache, weil der elsässische Dialekt, in dem ich sprachlich wurzle, deutsch ist !* »

La réussite économique et culturelle de régions autonomes et bilingues, comme le *Südtirol* en Italie, les communautés germanophones d'Eupen et Malmédy en Belgique, illustrent l'urgence d'une reconnaissance officielle de notre particularisme linguistique.

Tout plaide en faveur d'un statut particulier pour l'Alsace.

Le projet remis par *Unser Land* au Préfet repose sur la reconnaissance, la prise en compte et la valorisation de ses spécificités, en priorité son identité culturelle et linguistique. Il intègre la relation particulière entre les départements alsaciens et la Moselle à travers une Chambre du Droit local, chargée de la préservation et de la modernisation de cet outil juridique appartenant à notre patrimoine commun.

Il prévoit également d'indispensables réformes pour améliorer le fonctionnement démocratique et la représentation des territoires. La collectivité Alsace disposerait notamment de deux assemblées, délibérative et exécutive, siégeant l'une à Colmar, l'autre à Strasbourg.

Après avoir subi l'outrage de la fusion forcée, l'Alsace serait en droit d'attendre une réparation à la hauteur. Pour l'heure l'avenir institutionnel de l'Alsace dépend des conclusions du rapport du Préfet et de l'application qu'en proposera le gouvernement. *Unser Land* attend qu'elles aillent dans le sens du pacte girondin et de la différenciation des territoires annoncés par le chef de l'État. Afin que l'Alsace devenir enfin maîtresse de son destin.

ANDRÉE MUNCHENBACH

INITIATIVE CITOYENNE ALSACIENNE

Des réunions publiques sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

29 réunions touchant quelque 2000 personnes, avec la participation de 61 grands élus (députés, sénateurs, conseillers départementaux et maires)[1], 37 personnalités qualifiées ! Une série de conférences organisée de septembre 2017 à juin 2018, par l'initiative citoyenne alsacienne (ICA), à travers les cantons d'Alsace sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace avec le soutien de Culture et Bilinguisme, du CPA et d'« Alsace Région d'Europe ».

Jean-Marie Lorber, Jacques Schleef, Jean-Philippe Atzenhoffer, Pierre Klein, Patrick Hetzel et Marc Sene

Ces réunions avaient essentiellement pour but : de permettre un débat démocratique entre élus, personnalités qualifiées et citoyens, d'entendre dans un esprit non polémique les différents points de vue et d'essayer de trouver un consensus. Elles avaient toutes le même format : parole aux élus (député de la circonscription, les conseillers départementaux du canton, le ou la maire de la commune d'accueil), parole aux experts, parole au public.

Qu'a donc fait le conseil régional du Grand Est que le conseil régional d'Alsace n'aurait pu faire et pourquoi avons-nous besoin de reconstituer une institution politique propre ?

Ces deux questionnements majeurs ont constitué la matrice des interventions et des débats tout au long des réunions. Certes, le Conseil régional du Grand Est a fait des choses, mais guère plus que le Conseil régional d'Alsace aurait pu faire, notamment parce que la réforme ne lui a pas confié véritablement plus de pouvoirs et de moyens. Et les économies d'échelle dont le Grand Est se vante auraient très bien pu être obtenues dans le cadre de coopérations interrégionales, de syndicats interrégionaux.

Si nous avons besoin d'une institution politique propre, c'est parce l'Alsace se caractérise par un certain nombre de particularismes qui justement doivent être institués. Il s'agit de mettre à profit le débat actuel sur l'avenir institutionnel et politique de l'Alsace pour régler des problèmes récurrents et développer les potentialités. Il faut que l'Alsace dispose de compétences supplémentaires à celles des conseils départementaux et à celles d'un conseil régional, notamment en matière de bilinguisme et biculturalisme, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de

formation professionnelle, d'écologie, de « transfrontalité », et de médias…

Retrouver l'ADN de l'Alsace

Il a été dit et répété que le transfrontalier était l'ADN de l'Alsace, que sa première identité était géographie et que c'était de sa situation dans le Rhin supérieur, au cœur de l'Europe que découlaient la plupart des particularismes alsaciens. Et de déplorer que la France n'avait jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire. L'Alsace a besoin d'une « greffe de Rhin » dit un intervenant !

Une multiplicité de projets et peu de progrès

Un constat : si en septembre 2017 un consensus était apparu au niveau d'une majorité des grands élus alsaciens pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre[2], en juin 2018, guère de progrès n'étaient perceptibles quant à la méthode et quant à l'objectif.

Ainsi, d'aucuns prônent-ils aujourd'hui le statu quo[3], d'autres une simple entente interdépartementale (simple coopération), d'autres une fusion simple ou sèche des deux départements[4], d'autres encore la création d'une collectivité à statut particulier (fusion + compétences transférées par l'État et le Grand Est, mais dans le Grand Est), d'autres enfin la sortie immédiate du Grand Est. De plus, celles et ceux qui ne sont pas dans le statu quo ne font pas vraiment l'effort d'aller au fond des propositions présentées et restent donc dans le vague, tactique électorale ? C'est moins vrai pour le projet des deux conseils départementaux[5]. De leur côté, les députés Waserman, Becht et Fuchs ont également mis chacun leur projet sur la table.

Un élément nouveau ? Une frustration qui demeure

Le gouvernement affirme nous préparer une petite révolution girondine au travers de son projet d'inscrire le « droit à la différenciation » dans la Constitution, une rupture avec le modèle de la République une et indivisible, toujours inscrit dans la loi fondamentale, un modèle qui se veut d'unir les « mêmes » et non les « différents ». Quoi qu'il en soit, ne faisons pas la fine bouche. L'Alsace aurait beaucoup à attendre de l'élargissement démocratique qu'apporterait le droit à la différenciation. Elle se doit de s'insérer dans le mouvement qui se dessine et d'y prendre sa part. Elle se doit de saisir l'opportunité pour faire valoir ses particularités-potentialités et ses propositions[6].

Mais une grande frustration demeure. En effet, nous sommes toujours dans l'attente d'un projet politique global pour l'Alsace adopté et porté par l'ensemble de la classe politique, condition sine qua non pour que le gouvernement prenne la chose au sérieux. Cette classe politique attend-elle que le gouvernement lui fasse une proposition ? L'unité de conception et d'action n'est toujours pas trouvée. Et le peuple des électeurs reste sur sa faim et sur sa demande d'être partie prenante[7].

PIERRE KLEIN

1. Ne sont pas intervenus, bien que sollicités : les députés : Michels Thierry, Studer Bruno, Wonner Martine, Reitzer Jean-Luc, les sénateurs : Jacques Bigot, René Danesi, Guy-Dominque Kennel, Jean-Marie Bockel, Catherine Troendlé, Fabienne Keller, aucun CD de gauche ni les adjoints au maire de Strasbourg, Alain Fontanel et Olivier Bitz.

2. Pour être précis, il s'agissait de députés (LR et LaREM) présents ou représentés à la réunion de Sélestat du 2 septembre 2017 et des deux présidents de conseil départemental.

3. Il s'agit essentiellement d'élus régionaux au conseil régional du Grand Est, d'élus de gauche.

4. Il s'agit essentiellement d'élus de gauche de Strasbourg ou de l'Eurométropole, d'élus régionaux, du président du Grand Est Jean Rottner, du président de l'Eurométropole Robert Hermann, du maire de Strasbourg qui cependant consent quelques compétences supplémentaires à celles d'un simple département.

5. Les deux conseils départementaux apparaissent aux yeux de beaucoup comme étant les fers de lance du combat, en même temps que les députés et sénateurs qui sont intervenus au cours des réunions cantonales.

6. Devrait ainsi à notre sens être obtenu un droit à la différenciation pour ce qui concerne le domaine de la langue et de la culture régionales, par exemple une Haute Autorité dédiée à leur enseignement, le droit local, le régime local d'assurance maladie…

7. Que les erreurs de 2013 ne soient pas renouvelées, savoir notamment que les élus ont fait leur cuisine dans leur coin et proposé un mécano institutionnel que personne n'a compris parce que personne n'a été associé à la chose. La politique n'est-elle pas chose bien trop sérieuse pour ne la laisser qu'aux seuls politiques. Les citoyennes et les citoyens d'Alsace sont en attente de démocratie participative, par notamment la mise en place d'un système organisé qui garantit que toutes les idées constructives et nouvelles des citoyens soient examinées de manière efficace.

POUR UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

La nécessité d'une collectivité spécifique

La disparition de la région Alsace au profit du Grand Est fait naître la crainte d'un effacement progressif de l'identité alsacienne. En affaiblissant la visibilité de l'Alsace et en la privant des moyens publics de valoriser la culture régionale, le risque de délitement est en effet majeur, ce qui aurait des conséquences économiques très néfastes. Retrouver une collectivité propre est aussi urgent qu'indispensable.

Contrairement aux autres pays d'Europe, l'organisation institutionnelle régionale de la France tient peu compte des réalités historiques et culturelles telles qu'elles sont vécues par les habitants. La loi NOTRe, en instituant de grandes régions aux contours largement artificiels, renforce cette négation du fait régional.

Pourtant depuis une vingtaine d'années, les études académiques nous permettent d'appréhender le lien entre la culture régionale et le développement économique. Notamment, on sait que le principal aspect positif d'une culture régionale est qu'elle a tendance à renforcer les liens de confiance entre les habitants. Le chercheur italien Guido Tallabani a montré en 2005 que la culture régionale, vecteur de confiance et de respect de l'autre, a un lien fort avec le développement économique. Ceci est confirmé par une étude statistique montrant que le niveau de confiance dans les 289 régions européennes est cor-

rélé positivement avec le PIB régional (*Weckrotha, Kemppainen et Sørensen 2015*).

Or, les difficultés économiques de la France viennent justement d'un problème de confiance. Les économistes Pierre Cahuc et André Zylberberg ont montré que le climat de défiance généralisée en France est un handicap majeur pour l'économie. Par conséquent, la France gagnerait à doter l'Alsace d'institutions correspondant aux désirs de ses habitants, au lieu de les heurter en imposant une région artificielle génératrice de défiance.

Institutions et identité

Une opinion assez répandue parmi ceux qui ne comprennent pas le malaise causé par la disparition de la région Alsace est que les institutions n'ont aucun rapport avec l'identité. Par exemple, Jean Rottner affirme : il faut oublier les régions historiques, pas nos identités (*DNA du 28 février 2018*). Ce faisant, il suppose qu'il n'existerait aucun lien entre les institutions et les identités régionales.

Le problème, c'est que cette prétendue dichotomie entre les institutions et l'identité est démentie tant par de nombreux exemples historiques, que par la recherche récente en économie. Alberto Alesina, professeur à Harvard de renommée mondiale, a recensé en 2015 des centaines d'études scientifiques qui étudient justement les relations entre l'identité et les institutions. Il apparaît que la culture et l'identité – définies comme les valeurs partagées en commun par des groupes d'individus – ont un impact réel sur l'évolution et le fonctionnement des institutions locales. Mais surtout, les institutions ont en retour une influence sur les valeurs partagées par les individus.

D'une manière générale, les régions ayant une reconnaissance institutionnelle conservent une culture régionale bien plus vivace car les habitants s'identifient plus facilement aux symboles représentant leur identité. Elles ont bien évidemment aussi les capacités de mettre en place des politiques publiques pour soutenir la culture régionale. C'est le cas du Pays Basque ou de la Catalogne en Espagne, où l'identité est plus vivante que du côté français. C'est aussi le cas du Pays de Galles, en pleine renaissance depuis que le gouvernement britannique l'a doté d'une assemblée en 1999, et dont les moyens d'actions ont été étoffés depuis.

Quant à l'Alsace, sa culture est le fruit d'une histoire institutionnelle mouvementée, à la reconnaissance institutionnelle très aléatoire. Mais hormis la tragique période nazie, elle n'a jamais été intégrée dans un ensemble plus vaste qui tend à effacer sa visibilité. Le Grand Est est nocif car il casse l'image de l'Alsace et sa représentation symbolique (disparition des plaques minéralogiques, etc.). Cet effet pervers, qui avait déjà été souligné par l'institut européen Jacques Delors en 2015, est en train de se produire.

Un atout majeur

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les travaux académiques portant sur l'économie locale et l'innovation montrent que les identités collectives sont sources de développement économique. Dans le cas particulier de l'Alsace, le principal avantage économique lié à l'identité alsacienne est son intégration avec les autres régions du Rhin Supérieur. La langue régionale est un facteur décisif pour le travail transfrontalier, mais aussi pour l'implantation d'entreprises et l'exportation vers les pays germanophones. Toutefois, cet avantage de l'Alsace s'érode, avec des conséquences économiques particulièrement néfastes.

En Europe, les régions frontalières sont moins performantes que les autres, en raison des obstacles légaux et administratifs qui freinent les échanges. L'Alsace n'échappe pas à ce constat, bien au contraire. Selon une estimation de quatre économistes italiens réalisée en 2017 pour le compte de la Commission Européenne, les obstacles transfrontaliers font perdre 15% du PIB à l'Alsace, ce qui est considérable. En effet, l'Alsace ne tire pas suffisamment profit de sa position géographique car en plus des obstacles administratifs, le Rhin est en train de devenir une frontière linguistique et culturelle. Le fossé qui se creuse entre les deux rives du Rhin annihile les progrès accomplis dans l'intégration européenne, notamment sur le marché du travail qui reste cloisonné.

Un autre avantage de l'identité régionale vient du sens de l'engagement lié au sentiment d'appartenance. Ainsi, l'Alsace a le taux de don monétaire le plus élevé de France (32 % des foyers imposables, contre 23,4 % en moyenne en France en 2014). On retrouve les mêmes résultats pour le don du sang. Le département du Bas-Rhin regroupe 2,6 % des dons pour 1,7 % de la population française, et le Haut-Rhin respectivement 2 % et 1,1 %. L'engagement associatif et le bénévolat sont également particulièrement développés en Alsace ou dans les régions culturelles comme la Bretagne.

Ainsi, en affaiblissant le sentiment d'appartenance à la communauté Alsace, on risque d'affecter négativement la générosité et l'engagement associatif. La dégradation des liens de solidarité serait en outre préjudiciable à la confiance, facteur clé de succès économique.

Pour un statut particulier

Face à la menace de délitement progressif de l'identité alsacienne, un sursaut est nécessaire. Il est primordial de retrouver une collectivité propre qui représente les Alsaciens et valorise leur culture. Mais pour pouvoir bâtir un véritable projet global de développement, encore faut-il disposer d'un outil adapté. Dans la situation actuelle, il ne peut s'agir que d'une collectivité à statut particulier. Dans l'idéal, cette collectivité exercerait les compétences des Départements, de la Région (l'Alsace sortirait du Grand Est) et de l'État quand elles concernent le développement du Rhin Supérieur et la valorisation de nos spécificités.

JEAN-PHILIPPE ATZENHOFFER

Pour une compétence culturelle pleine et entière de la nouvelle Eurocollectivité d'Alsace

L'Alsace disparaîtra moins dans la carte de la Région Grand Est que dans l'image culturelle traditionaliste et conservatrice qu'elle persiste à donner d'elle-même.

L'assimilation dans le Grand Est est une opportunité pour l'Alsace. La voilà contrainte d'affirmer son *Exception culturelle*, de croire à ses cultures, en ce qu'elles racontent de son histoire, de ses valeurs, de ses idées, de ses imaginaires et de ses spiritualités. **Choisir d'auto-déterminer son exception culturelle, c'est la produire et la faire connaître, la montrer, la parler au moins en trilingue,** l'échanger sur le marché local, rhénan et européen comme sur le marché mondial des cultures numérisées. C'est s'affirmer par un *Nous collectif et singulier.*

Toute culture fonde son territoire en l'identifiant. La compétence culturelle ne s'octroie pas. Elle se prend comme capacité collective à s'exprimer dans l'avenir. C'est un droit qui s'exerce avec l'autodétermination. Elle est spécifique à chaque territoire. Elle est l'expression des subjectivités de tous ceux qui vivent en Alsace, une production de valeurs en devenir qui ne reste vivante qu'en constant renouvellement. Il suffit de croire à la dynamique industrieuse de ses propres ressources. De ne pas s'endormir sur ses traditions. De valoriser son capital en dormance. Il suffit de vouloir s'inscrire dans une économie créative ouverte aux démocraties rhénanes et aux autres régions d'Europe. De ne pas se limiter aux bienfaits apparents des 80 dispositifs de la tutelle culturelle de l'Etat républicain.

La politique culturelle de l'ex-Région Alsace est restée dans les cartons. En se faisant le relais préfectoral de celle de l'Etat, elle n'a rien inventé qui lui soit propre tout en se situant bien en deçà des résultats des autres régions.

La décentralisation culturelle des années 70 a vécu. Elle a été celle d'une Culture du ruissellement du haut vers le bas, reproduite à l'identique pour toutes les provinces, avec beaucoup *pour le haut et un petit peu pour le bas.* Même le Ministère de la culture reconnaît que la culture administrée, *la culture dite de service public* est un échec. Seulement 10% de la population en bénéficie, surtout des urbains. Seuls 7% des patrimoines sont exposés. Trois quarts des moyens financiers pour la culture sont consommés en charge de fonctionnement des établissements et des bureaucraties. C'est une situation d'obésité diabétique par manque d'insuline créative dont le financement repose à 80% sur les collectivités locales qui n'en bénéficient que peu. L'argent va aux opérateurs des évènements médiatiques des métropoles et aux catalogues pour abonnés des établissements culturels. *Kulturinfarkt* écrit-on en Allemagne où l'on dégraisse les institutions au profit des actions culturelles de terrain au plus près de la vie des gens.

Hoplà Geist est une plate-forme collaborative qui permet à chacun de poster ses remarques et de déposer ses propositions pour une Alsace des Idées !

Francis Haas est sociologue des questions culturelles. Il a été acteur culturel en Alsace mais également dans d'autres régions. Son livre d'analyses et de propositions concrètes, intitulé Alsace, vers l'exception culturelle est à paraître en octobre 2018.
Contact : haasalsace@gmail.com

En Alsace, la culture en est restée au temps de la cerise sur le gâteau, la tutelle de deux-trois élus prébendiers sur des Offices, les patrimoines annexés par le tourisme, le saupoudrage clientéliste des subventions aux associations, le quasi bénévolat culturel pour tous. C'est le cas pour les Cultures et langues régionales où la pénurie d'enseignants bilingues est le symptôme d'une Alsace qui méprise ses fondamentaux, reporte toujours à plus tard sa mission de médiation culturelle franco-allemande, se dispense de créer pour ses patrimoines, achète plus qu'elle ne produit, se montre incapable d'une signature culturelle originale en France et en Europe.

L'Alsace est la région française qui capte le plus d'investissements étrangers. Les neuf secteurs de la production culturelle et artistique constituent en France un marché qui pèse 75 milliards, au troisième rang du PIB français et 536 milliards en Europe. Quelle peut-être l'ambition culturelle de l'Alsace, la quatrième région d'Europe, au cœur des démocraties culturelles du Rhin supérieur ?

Une culture ne s'achète pas. Ne s'importe pas sur catalogue. Ne vient pas en planant d'en haut. La culture se produit au quotidien par ceux qui la vivent, la parlent, l'échangent, la fabriquent. On récolte ce qu'on sème. L'économie créative est près des gens, des terrains, des territoires. L'enrichissement culturel s'active dans les échanges de connaissances, de savoirs-faire, dans les artisanats de circuits courts, les ateliers d'art, des laboratoires et micro-entreprises du numérique. Il s'incarne dans les résidences durables des artistes, des intellectuels, des métiers de l'image au sein de leurs publics, dans les apprentissages et les stages locaux, dans la transmission en immersion des langues et des mémoires entre générations, dans la valorisation des patrimoines locaux, dans l'entre-aide, les échanges et les jumelages, dans l'exercice de la démocratie locale. L'enrichissement culturel est dans la transmission. Il est le fruit d'un arbre qui a porté les valeurs bénévoles, mutualistes, fédéralistes, coopératives et caritatives que l'Alsace a cultivées depuis si longtemps pour sa notoriété.

Mais le temps est venu de se soucier davantage du BIB culturel, du *Bonheur culturel intérieur brut des alsaciens* que de celui des touristes de l'Alsace. La production culturelle précède le tourisme qui n'est rien quand on n'a rien à vendre ni à montrer. On ne peut pas montrer éternellement l'ancien, le traditionnel. Il faut montrer du neuf, de l'inédit. Le danger est grand que l'Alsace n'ait plus à vendre que des symboles et du passé, que le souci de la rente touristique romantique prenne le pas sur l'élévation du niveau culturel et du bien-vivre actuel du plus grand nombre. Il y a danger que les investissements pour la culture deviennent marginaux, que les bénévolats payent le coût des bureaucraties du mille feuilles culturel, que les luxes de la communication culturelle prévalent sur les arts de création, que les populismes traduisent un instinct de conservation d'un être culturel commun en train de s'étioler par absence de renouveau.

Il reste à espérer que les mandats cantonaux des élus de la future Eurocollectivité d'Alsace la conduisent à repenser les priorités d'une urgence culturelle pour l'Alsace. Il s'agit d'organiser un nouveau modèle culturel, plus démocratique que républicain, plus girondin que jacobin, plus local que national, plus helvétique que parisien, en un mot plus alsacien.

Voici une bonne nouvelle à venir : les binômes de Conseillers départementaux vont avoir le pouvoir de *l'agir-local sur la culture* en organisant un développement culturel propre à chaque canton comme autant de micro-territoires de cultures identifiantes, indépendantes et autonomes, *qui partent d'en bas.* A l'échelle locale tout est plus facile, lisible, cohérent, stimulant, gourmand et festif. Les cultures de proximité sont pragmatiques en bon sens et plus inventives en solutions efficaces.

Elles savent s'organiser avec peu. Ce sont elles qui font déjà l'essentiel, sans moyens, à mains nues. Elles garantissent l'expression et la participation *de tous par tous pour tous.* Elles apportent de la cohérence, incitent à la productivité de chaque micro-territoire. Par l'émulation, elles vont construire une mosaïque des cultures d'Alsace capable de jumelages et de couplages rhénans, d'ambassade et de signatures à l'export. Le passage culturel du local au global, c'est agir en qualité à l'intérieur pour se projeter collectivement vers l'extérieur en ayant des valeurs à offrir ou à vendre. C'est fabriquer en permanence une nouvelle carte de visite, produire une image culturelle globale et dynamique de l'Alsace, relayée par les arts numériques et les réseaux.

Cette productivité qui *part d'en bas* oblige à une réforme des schémas culturels existants pour élaborer, en co-construction avec tous les acteurs motivés, une *Nouvelle gouvernance de cinq instances démocratiques.*

1. Dix corporations des arts et des cultures comme forces de propositions et d'innovation :

Libérer les arts, les créatifs, les initiatives, les porteurs de projet, les start-ups, les initiatives des associations, les bénévolats pour qu'ils s'organisent entre eux. Accompagner le fonctionnement d'une dizaine de corporations des métiers de l'économie créative sous forme de chambres consulaires autonomes, comme vecteurs de propositions, d'organisation, d'ambassades. Effacer les anciennes instances de la culture administrée et recycler leurs moyens dans le fonctionnement des corporations pour construire des maîtrises d'œuvres nouvelles. Développer les applications numériques et les produits du tourisme d'arts et de cultures. Mettre l'imagination aux commandes.

2. Un Parlement des Cultures d'Alsace

Instaurer un Parlement des Cultures d'Alsace qui soit une instance d'élaboration concertée de la politique culturelle de l'Alsace pour un plan de trois ans. Cette assemblée est composée en parité entre les représentants élus des corporations de créatifs et les binômes de conseillers départementaux. Il oriente les équilibres entre l'offre créative et la demande des cantons, les implantations des actions, les espérances de résultats triennaux, la planification des moyens en équipements et en dotations financières. Le Parlement a un rôle de promoteur des projets culturels trans-rhénans, des évènements artistiques de notoriété, des ambassades culturelles. Le Parlement est une instance ouverte au débat public, aux décisions démocratiques, représentant toutes les cultures et porte la signature culturelle de l'Alsace.

3. Une Banque culturelle d'Alsace

Constituer une réunion de tous les financements publics de toutes les collectivités, de l'Etat et de l'Europe, des apports privés des mécénats et des contributions citoyennes. Il s'agit de mettre fin à l'éparpillement des moyens financiers pour la culture et de stimuler l'approche économique des enjeux culturels au service du marché intérieur, de promouvoir l'actionnariat culturel. Il s'agit de financer en temps, en heure et en détails chaque action et investissement planifié par le Parlement des Cultures d'Alsace, d'en assurer la gestion et l'impact économique.

4. Un Institut rhénan des formations

Former les cadres culturels, les métiers des langues et de la parole, les enseignants et les bénévoles aux fondamentaux linguistiques, patrimoniaux, historiques et mémoriels spécifiques à l'Alsace. Il s'agit d'organiser des filières diplomantes de formation, d'apprentissages, de stages qui soient communes aux métiers culturels des pays du Rhin.

5. Un Observatoire des cultures rhénanes

Evaluer, orienter, documenter et promouvoir en permanence les initiatives culturelles et artistiques à l'échelle rhénane pour les situer dans l'évolution de l'Europe des Régions.

La Nouvelle Eurocollectivité d'Alsace peut le faire ! Elle doit s'inventer pour exister. Toutes les contributions sont nécessaires à la réussite de l'autodétermination culturelle de l'Alsace. Hoplà Geist ! Pour une Alsace des idées !

FRANCIS HAAS

Modell Südtirol

Bekanntlich wird über Südtriol und dessen Autonomie viel gesprochen und geschrieben, das Modell Südtirol wird einerseits bewundert, aber auch neidvoll beobachtet.

Le Tyrol du Sud, une région non seulement belle mais aussi autonome…

Südtirols Geschichte unter Italien beginnt mit dem Ende des Ersten Weltkrieges, den anschließenden Friedensverhandlungen, der Annexion durch Italien und der Forderung der Südtiroler nach Selbstbestimmung zwecks Rückkehr zu Österreich. Der nächste Ruf der Südtiroler nach Selbstbestimmung erfolgte unmittelbar nach Ende des Zweiten Weltkrieges.

Das Regierungssystem:

Das Land Südtirol hat ein eigenes Regierungssystem mit Landtag, Landesregierung und Landeshauptmann. Das Besondere an der Landesregierung ist deren *Zusammensetzung im Verhältnis zur Stärke der Sprachgruppen wie sie im Landtag vertreten sind.*

Das bedeutet, dass in der Landesregierung Mitglieder aus allen Sprachgruppen vertreten sein müssen; auch wenn die deutsche Volksgruppe die absolute Mehrheit im Landtag haben solle, könnte sie demnach nicht „allein" regieren.

Die Finanzen:

Um die Autonomie verwalten zu können, braucht es natürlich auch eine entsprechende finanzielle Absicherung. Das Regelwerk der Finanzierung erscheint sehr kompliziert und manchmal auch schwer verständlich. Trotzdem: rund 90% der in Südtirol erwirtschafteten Steuereinnahmen bleiben im Land. In konkreten Zahlen ausgedrückt beläuft sich der gesamte Landeshaushalt zurzeit auf über fünf 5 Milliarden Euro, somit kommt man sich bei 500.000 Einwohnern die Prokopfquote leicht errechnen. Mit diesem Geld kann und muss die autonome Provinz für ihre Autonomiezuständigkeiten aufkommen.

Die autonome Gesetzgebung und Verwaltung:

Der autonome Spielraum bei der Ausübung der gesetzgeberischen Tätigkeit unterliegt unterschiedlichen Grenzen. Bei der *sogenannten primären Gesetzgebungsbefugnis* müssen die Verfassung, die Eu-Verpflichtungen und die internationalen Verpflichtungen berücksichtigt werden. Man spricht da auch von „ausschließlicher" oder „voller" Gesetzgebungsbefugnis, weil grundsätzlich ausschließlich Südtirol über die volle Kompetenz verfügt und diese nicht mit dem Staatgeteilt werden muss. Im entsprechenden Artikel des Autonomiestatutes sind zahlreiche Sachbereiche aufgelistet, auf welche die primäre Zuständigkeit zutrifft. Seit kurzem hat Südtirol auch primäre Gesetzgebungsbefugnis im Bereich Wasserkraft.

Die *sogenannte sekundären Gesetzgebungsbefugnis* sind schon enger gehalten, weil diese nur im Rahmen der von der staatlichen Gesetzgebung festgelegten „grundlegenden Prinzipien" ausgeübt werden können.

„Ethnischer Proporz" und Zweisprachigkeit

Seiner Funktion nach ist der ethnische Proporz ein Schutzmechanismus für die in Südtirol lebenden beiden ethnischen Minderheiten der Deutschen und Ladiner: Damit soll nämlich erreicht werden, dass diese beiden Minderheiten vom staatlichen Mehrheitsvolk nicht ins Abseits gedrängt werden, sondern jene Stellung einnehmen können, die ihnen aufgrund ihrer zahlenmäßigen Stärke zusteht.

Mit dem Proporz ist auch die Verpflichtung der Zweisprachigkeit verbunden. Konkret heißt das Ganze, dass die öffentlichen Stellen im Verhältnis zur Sprachgruppenstärke besetzt sind und dass jeder Beamte zweisprachig sein muss.

Allerdings gibt es da in der konkreten Anwendung so manche Probleme. ◗

Die wichtigsten rechtlichen Bestimmungen

Die Selbstbestimmungsforderungen und anderweitige Bemühungen auf politischer Ebene zwecks Rückkehr zum Vaterland wurden nicht erfüllt; im Gegenzug wurden für Südtirol spezifische internationale und nationale Bestimmungen erlassen, wobei das Konzept der Einheit und Unteilbarkeit der Republik Italien als unverrückbarer Grundsatz zu gelten hatte.

Die wichtigsten Bestimmungen:

Der Pariser Vertrag :

Die deutschsprachigen Einwohner der Provinz Bozen… genießen die volle Gleichberechtigung mit den italienisch sprachigen Einwohnern im Rahmen besonderer Maßnahmen zum Schutze der völkichen Eigenart und der kulturellen und wirtschaftlichen Entwicklung der deutschen Sprachgruppe.

Im Besonderen werden gewährt: Unterricht in der Muttersprache, Gleichberechtigung der deutschen und italienischen Sprache in öffentlichen Ämtern und amtlichen Urkunden, Zuerkennung einer autonomen Gesetzgebungs-und Vollzugsgewalt.

Gleichberechtigung bei Zulassung zu öffentlichen Ämtern zu dem Zwecke, eine angemessene Verteilung der Beamtenstellen zwischen den beiden Volksgruppen zu verwirklichen.

Der Bevölkerung wird die Ausübung einer autonomen Gesetzgebungs-und Vollzugsgewalt zuerkannt.

Manche nennen diesen Vertrag die „Magna Charta" Südtirols, andere sehen in ihm nur eine Zwischenstufe auf dem Weg hin zur Selbstbestimmung und der Rückkehr zu Österreich.

Der Pariser Vertrag lässt viele Interpretationsmöglichkeiten offen und so nimmt es nicht wunder, dass die einen von einer Erfüllung des Vertrages reden, andere aber dies in Abrede stellen.

Die italienische Verfassung:

Da heißt es in den Grundsätzen: *Die eine, unteilbare Republik anerkennt und fördert die lokalen Selbstverwaltungen, wir finden aber auch die Worte: Die Republik schützt mit besonderen Bestimmungen die sprachlichen Minderheiten.*

Die Verfassung gilt als Grundsatztext auch in Südtirol, aber für dieses Land gelten eigene Bestimmungen mit Verfassungsrang, das sogenannte Autonomiestatut.

Durchführungsbestimmungen:

Pariser Vertrag, Italienische Verfassung und Autonomiestatut enthalten zahlreiche allgemein gehaltene Aussagen und Vieles muss erst geklärt werden. Zu diesem Zwecke wendet man das System der „*Durchführungsbestimmungen*" an. In den Durchführungsbestimmungen werden die Befugnisse in allen Einzelheiten festgelegt. Für die Provinz Bozen ist zur Textierung der Durchführungsbestimmungen die sogenannte Sechserkommission eingerichtet. Sie besteht aus drei Vertretern des Staates und drei Vertretern des Landes. Sie arbeitet bereits seit 1973, ist aber wegen der Komplexität und der Notwendigkeit bzw. Zweckmäßigkeit der Änderung bereits erlassener Durchführungsbestimmungen weiterhin aktiv.

Autonomiestatut :

Während der Pariser Vertrag dem Geiste nach von Südtirol spricht, wird sowohl im Ersten Autonomiestatut von 1948 als auch im Neuen von 1972 das südlich gelegene fast ausschließlich italienisch sprachige Trentino ins Boot geholt, denn es heißt: *Trentino –Südtirol , das das Gebiet der Provinzen Trient und Bozen umfasst, ist innerhalb der politischen Einheit der einen und unteilbaren Republik Italien nach den Grundsätzen der Verfassung und gemäß diesem Statut als autonome Region mit Rechtspersönlichkeit errichtet.*

Durch die Zusammenlegung der beiden Provinzen (Bozen und Trient) zu einer „Region" war die deutschsprachige Bevölkerung der Provinz Bozen, für die ja der Pariser Vertrag gedacht war, auf regionaler Ebene in der Minderheit. Diese Situation führte zu enormen politischen Spannungen und 1972 schließlich zum Neuen Autonomiestatut, aber die Region ist bis heute geblieben, allerdings nicht mehr als Form einer übergeordneten oder umklammerndern Behörde; heute sind beide Provinzen selbst autonom, die Region ist somit irgendwie überflüssig geworden.

Am deutlichsten können die beiden unterschiedlichen Befugnisse im Schulbereich erläutert werden:

Südtirol hat primäre Gesetzgebungskompetenz bei den Kindergärten und im Berufsschulbereich; da mischt sich der Staat nicht ein. Anders liegt die Sache im Bereich der Grund-und Sekundarschulen; hier müssen die staatliche Schulordnung und die entsprechenden Lehrpläne berücksichtigt werden. So kann Südtirol die Lehrpläne dieser Schulstufen nicht völlig autonom fest legen, sondern sie müssen sich an die Grundsatzbedingung halten, wonach auch die erworbenen Studienabschlüsse in Südtirol mit jenen in Italien gelichwertig sind.

Auf einer weiteren Ebene kann der Staat von Fall zu Fall das Land zusätzlich ermächtigen in einzelnen Bereichen selbst gesetzgeberisch tätig zu sein.

Die Provinz Südtirol.

Zum guten Schluss ist aber noch auf den Verfassungsgerichtshof in Rom hinzuweisen: bei diesem können Beschwerden gegen Südtiroler Landesgesetze eingereicht werde, aber genau so kann Südtirol gegen Staatsgesetze Beschwerde einreichen, falls sie die Autonomiebestimmungen verletzen.

Autonomiepolitisch besonders bedeutende Aspekte sind unter anderem auch die Zuständigkeiten beim geförderten Wohnbau, bei Raumordnung und Umwelt, in Land-und Forstwirtschaft, der Sprachgebrauch bei Gericht.

Südtirols Anliegen heute ist die sogenannte „*dynamische Autonomie*", das Bestreben, von Rom weitere Zuständigkeiten zu erhalten um die Eigenständigkeit des Landes auszubauen und zu stärken.

Man liest und hört oft, Südtirol habe die beste Autonomie weltweit.

Eine solche Meinung kann ich als Südtiroler nicht teilen; ich persönlich finde unsere Autonomie einigermaßen brauchbar, aber wenn man unsere Autonomie z.B. mit jener der Alandinseln vergleicht, sieht man die Dinge mit etwas anderen Augen.

LUIS THOMAS PRADER

Les collectivités territoriales basques l'ont fait !

Le samedi 23 juin dernier, la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) a pris deux délibérations[1], présentées en basque et en gascon par Beñat Arrabit, le vice-président en charge de la politique linguistique, concernant la langue basque : sa reconnaissance officielle en tant que langue du territoire et le projet de politique linguistique en faveur de la langue basque.

La séance de la Communauté d'Agglomération Pays basque s'est tenue samedi 23 juin à Bayonne.

« *Par cette délibération, j'ai souhaité que la Communauté d'Agglomération Pays Basque officialise son engagement complet dans l'effort de revitalisation de ces langues aux côtés de ses partenaires publics* » a indiqué Jean-René Etchegaray, Président de la Communauté Pays Basque. Pour la langue basque, cela passe notamment par la mise en œuvre d'une politique linguistique communautaire ambitieuse.

En tant qu'elle ne remet pas en cause la position juridique du français, mais reconnaît à côté de la langue d'État les langues régionales du territoire de la Communauté d'agglomération, cette délibération n'est pas illégale. Afin qu'elle ne soit pas seulement symbolique, la reconnaissance de la langue est accompagnée d'un document relatif à la politique linguistique de la Communauté Pays Basque en faveur de la langue basque. Cette politique publique, déclinée au travers d'un document titré « *Euskara jalgi hadi plazara* » « Euskara, rayonne sur les places » vise à réunir les conditions nécessaires à l'émergence de locuteurs bascophones, en travaillant à l'organisation d'une offre bilingue dans les services à la population, en menant une action d'information et de sensibilisation permanente en direction des habitants du territoire, pour les amener à utiliser ces services… Rappelons que la Communauté Pays Basque s'engagera également dans la mise en œuvre prochaine d'une politique linguistique en faveur du gascon-occitan. Enfin, les élus de la Communauté Pays Basque se sont engagés à soutenir les moyens d'enseignement affectés à la Fédération Seaska pour la rentrée scolaire 2018/2019.

En effet, concernant la première délibération, Euskal Konfederazioa soulignait déjà dans son document *Feuille de route de la langue basque - Nouvelle politique linguistique* publié en juillet 2016, la nécessité de reconnaître officiellement la langue basque en tant que langue du Pays Basque Nord. De la même façon, quand nous avions rendue publique en novembre 2016 la déclaration rédigée en commun avec *Euskaltzaindia*, nous réitérions la nécessité que la CAPB accorde sur son territoire une reconnaissance officielle à la langue basque.

Si cette délibération votée samedi peut paraître purement symbolique ou évidente, il convient de rappeler que c'est la première fois qu'une institution à l'échelle du Pays Basque Nord reconnaît officiellement et par un vote formel la langue basque comme langue du territoire.

On est en droit de se demander pourquoi les collectivités alsaciennes, plus puissantes et financièrement mieux dotées ne sont pas capables d'en faire autant.

1. L'amendement pour supprimer la différence de périmètre géographique entre basque et gascon a été adopté à 59,65 % des voix. Et la délibération modifiée à plus de 88 %.

Statut der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Das Königreich Belgien ist ein Bundesstaat. Er umfasst
- drei Gemeinschaften
- drei Regionen (Brüssel, Flandern, Wallonie)
- vier Sprachgebiete (niederländisch, französisch, zweisprachig niederländisch-französisch und deutschsprachig).

Die Deutschsprachige Gemeinschaft ist die kleinste von drei Gemeinschaften im belgischen Föderalstaat, die mit ihrer bescheidenen demografischen und geografischen Dimensionen häufig als der friedlichste Teil Belgiens angesehen wird.

Diese Gemeinschaft, die faktisch aus zwei verschiedenen Teilgebieten besteht (das dichter bevölkerte „Eupener Land" im Norden und die ländlichere Gegend der „belgischen Eifel" im Süden). Gemeinsam haben diese Gemeinden eine Grundfläche von 854 km², was ungefähr 3 % des belgischen Staatsgebiets entspricht und 0,68 % der belgischen Gesamtbevölkerung.

Als Folge der Sprachgesetzgebung von 1963 wurde Belgien in drei Sprachgemeinschaften aufgeteilt; dies wurde 1970 umgesetzt, und somit konnte der Rat der deutschen Kulturgemeinschaft (RdK) als direkter Vorläufer des Rates der Deutschsprachigen Gemeinschaft (RDG), der seit dem Jahr 2004 Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft (PDG) heißt, eingesetzt werden.

Wie die beiden großen Gemeinschaften (Flandern und Französische Gemeinschaft) verfügt die Deutschsprachige Gemeinschaft im belgischen Bundesstaat über weitreichende Zuständigkeiten. Amts-, Schul- und Gerichtssprache ist Deutsch.

Die Deutschsprachige Gemeinschaft besitzt die Befugnis über die Bildungs- Sprach- und Kulturangelegenheiten, das Unterrichtswesen, die Zusammenarbeit zwischen den Gemeinschaften und die internationale Zusammenarbeit in den erwähnten Angelegenheiten.

Die deutsche Sprache ist auch die Sprache der Behörden und des öffentlichen Lebens.

Diese Gemeinchaft hat auch die Möglichkeit, Kompetenzen der Wallonischen Region auf ihrem Gebiet selbst auszuüben. Aus dieser Grundlage ist die Deutschsprachige Gemeinschaft zuständig für den Denkmal- und Landschaftsschutz, die Beschäftigungspolitik und die Gemeindeaufsicht und –Finanzierung.

Die Gemeinschaft besitzt ein Parlament und eine Regierung

Neben der Deutschsprachigen Gemeinschaft ist auch oft die Rede von den Ostkantonen. Dieser Begriffe entstand 1920, als der neugegründete Völkerbund die Annexion der vormals preußischen Kantone Eupen, Malmedy und St.Vith an Belgien bestätigte. Die Gemeinden des Kantons Malmedy gehören zur Französischen Gemeinschaft.

Ein Grenzland wie das Elsass: die deutschprachige Gemeinschaft befindet sich an der Grenze zwischen Belgien und Deutschland.

Seit dem 15. März 2017 präsentiert sich die Deutschsprachige Gemeinschaft in ihrer Innen- und Außendarstellung unter dem Begriff „Ostbelgien". Ziel der neuen Dachmarke: Die Positionierung Ostbelgiens als starker, attraktiver Standort zur Gewinnung von Fach- und Führungskräften, Gästen und Besuchern.

http://www.ostbelgienbildung.be/

Die belgische Verfassung bestimmt, in welchen Angelegenheiten das DG-Parlament Dekrete verabschieden kann

Artikel 130 der Verfassung definiert die Gemeinschaftszuständigkeiten:
- die kulturellen Angelegenheiten,
- die personenbezogenen Angelegenheiten (d.h. Familie, Gesundheit und Soziales),
- das Unterrichtswesen, allerdings mit folgenden Ausnahmen:
  - die Festsetzung von Beginn und Ende der Schulpflicht,
  - die Mindestbedingungen für die Ausstellung der Diplome,
  - die Pensionsregelungen für das Personal des Unterrichtswesens,
- zwischengemeinschaftliche und internationale Zusammenarbeit einschließlich der Vertragsabschlüsse in den vorgenannten Angelegenheiten,
- die Zusammenarbeit zwischen den Gemeinschaften sowie die internationale Zusammenarbeit, einschließlich des Abschlusses von Verträgen,
- der Gebrauch der Sprachen für den Unterricht.

Artikel 139 der Verfassung bestimmt, dass das Parlament und die Regierung Regionalbefugnisse ausüben können. Voraussetzung: Vorab muss eine Befugnisübertragung mit der Wallonischen Region vereinbart werden.
Seit 1994 sind mehrfach Befugnisse von der Region an die Gemeinschaft übertragen worden. Darum kann das DG-Parlament Dekrete in folgenden Regionalangelegenheiten verabschieden:
- Denkmal- und Landschaftsschutz sowie Ausgrabungen,
- Beschäftigungspolitik,
- Gemeindeaufsicht und –finanzierung,
- Tourismus (Rückübertragung nach 6. Staatsreform).

Das Problem der fehlenden eigenen politischen Institutionen

Wie steht es in Baden mit politischen Institutionen heute? Institutionen, die den kulturellen Eigencharakter der Region erhalten, sind seit 1953 ein Stück weit auf badischem, und 2017/18 grundsätzlicher und weitreichender auf elsässischem Gebiet verloren gegangen. Könnten badische Erfahrungen für Elsässer, die sich im Grand´Est unbehaglich fühlen, Heimat-erhaltend von Nutzen sein?Der Autor dieses Artikels wünscht, dass die alemannische Kulturregion am Oberrhein den französischen Politikern es wert ist, in die nächste Generation zu gelangen.

Regierungsbezirke in Baden-Württemberg vor und nach der Kreisreform des Jahres 1972/73

Die alten Länder bzw. Landesbezirke, die 1952 zum Südweststaat zusammengeschlossen wurden, blieben auf der politischen Landkarte praktisch unverändert erhalten. So kam es, dass das Regierungspräsidium Südbaden sich in der territorialen Nachfolge des vormaligen Landes (Süd-) Baden begreifen durfte und die ersten Regierungspräsidenten sich als – freilich südweststaatstreue- Nachfolger vom Staatspräsident Leo Wohleb fühlten.

Dieses Eigenleben der zwei badischen Regierungsbezirke, das im Rahmen des Landesjubiläums 50 Jahre Baden-Württemberg im Basler Hof in Freiburg von Mitarbeitern beider Regierungspräsidien dargestellt wurde (Die badischen Regionen am Rhein, hg. v. P.-L. Weinacht, Baden-Baden 2002, 555 S.), hat einen schweren Dämpfer bekommen, als die Regierung Filbinger nach dem Baden-Plebiszit 1972/1973 eine Verwaltungsreform durchführte, die neue Kreisgrenzen und danach neue Grenzen und auch Bezeichnungen für die Regierungspräsidien erzwang: statt des Namens der Region (zB. Nordbaden bzw. Südbaden) wurden jetzt Städtenamen verlangt (Karlsruhe bzw. Freiburg). Mit den neuen Binnengrenzen war die Landkarte, die noch den napoleonischen Umriss des Landes gezeigt hatte, größtenteils passé und wird heute nur von der Verwaltungsgrenze der Badischen Evangelischen Landeskirche bzw. des Erzbistums Freiburg und einigen gesamtbadischen Vereinen aufrechterhalten. Durch die Einbeziehung württembergischer Landkreise

Vor 1945.

Nach 1973.

und den Verlust alter badischer Landkreise sind die Bezirksgrenzen jetzt weniger kurios (´schmale Taille´ bei Baden-Baden), dafür nichtssagender. Die Landesvereinigung Badische Heimat hat jedenfalls ihr 1905 definiertes Vereinsgebiet und damit die Präsenz überall auf vormals badischem Boden eingebüßt.

Die vormalige „badische Außenpolitik" am Hochrhein zu den Eidgenossen und am Oberrhein zu elsässischen Kommunalpolitikern war nach der Bildung des Südweststaats von Freiburg aus fortgeführt worden, wobei Regierungspräsident Anton Dichtel (CDU) auf südbadischer und der Colmarer Bürgermeister Joseph Rey auf elsässischer Seite ihre im Freiburger Gefängnis während des II. Weltkrieges begonnene Freundschaft weiter pflegten. Joseph Rey hat auch Dichtels Nachfolgern und Freiburger Kommunalpolitikern – einem Verbot zum Trotz, über das er sich mutig hinwegsetzte – die Zusammenarbeit angeboten. Regierungspräsident Conrad Schröder erinnerte sich: „1956 rief Joseph Rey regelmäßig Zusammenkünfte deutscher und französischer Bürgermeister aus dem Raum Freiburg und Colmar ins Leben und begründete 1964 auf der Basis des elsässischen Vereinsrechts eine institutionalisierte Form der kommunalen Zusammenarbeit, die sogenannte Interessengemeinschaft Mittleres Elsaß-Breisgau (CIMAB – Communauté d´Intérêts de Moyenne Alsace-Brisgau)." (vgl. C. Schröder, Von der badischen Außenpolitik zur grenzüberschreitenden Zusammenarbeit des Landes Baden-Württemberg, in: *Die badischen Regionen am Rhein*, S. 233).

Wie man weiß, hat es die Pariser und Bonner Außenpolitik nicht in Ruhe gelassen, bis die grenzüberschreitenden kommunalen Kontakte in einem förmlichen Staatsvertrag ihre Legitimation erhalten hatten (dazu P.-L. Weinacht, Baden und Elsaß – Überlegungen zum Staatsvertrag vom 3. Mai 1995, in: *Badische Heimat* 76 Jg., 1996/1, S. 7-15.) Weiter reichende

Hoffnungen zur Zusammenarbeit zwischen baden-württembergischen und elsässischen Behörden scheinen sich erst mit dem Regierungsantritt von Präsident Macron zu erfüllen. Jedenfalls wurden Parlamentariergruppen aus beiden Ländern ermutigt, Vorschläge für eine Kooperation zu machen, die auf ein eigenes Budget aufbaut und erweiterte Kompetenzen in der Region gebaut ist (vgl. einen Bericht in der Badischen Zeitung vom 18. Mai 2018).

Arbeitskreis, Regierungspräsidium und Staatsministerium in Baden-Württemberg

Im Unterschied zu den zahlreichen elsässichen Vereinen und Institutionen, die sich in einer politischen Partei („Unser Land") oder in Dachverbänden zusammentun, bilden in Baden Dialekt- und brauchtumsorientierte Heimatvereine einen eingetragenen Verein namens „Arbeitskreis Alemannische Heimat e. V." , der im Regierungspräsidium Freiburg eine institutionelle Stütze hat.

Seine Anfänge liegen in dem selbständigen Bundesland Baden, wo 1947 erstmals mit Unterstützung der badischen Staatskanzlei unter Staatspräsident Leo Wohleb ein Tag der Heimat veranstaltet wurde. Zielsetzung war die Pflege von Charakter, Sprache und Bräuchen des alemannischen Teils von Baden (Südbaden). Von 1952 an erweiterte sich der Arbeitskreis als „Landesausschuss" in den ganzen südwestdeutschen Raum. Zu seiner Finanzierung tragen Haus- und Straßensammlungen für Objekte der Heimat- und Volkstumspflege bei, die von Landeszuschüssen zum Tag der Heimat ergänzt werden. Die wachsende Bedeutung der Heimatpflege ließ die Bereitschaft zur Kooperationen zwischen heimatverbundenen Vereinen und Institutionen ansteigen, woraus der heutige „Arbeitskreis Alemannische Heimat e. V." entstand.

Seit Oktober 1983 arbeitet dieser Arbeitskreis mit der Kulturabteilung des Regierungspräsidiums Freiburg zusammen. Der damalige Regierungspräsident Dr. Nothelfer stellte sich als Vorsitzender des „Arbeitskreises Alemannische Heimat" zur Verfügung. Inzwischen hat das südbadische Beispiel Schule gemacht und wurde in den anderen drei baden-württembergischen Regierungspräsidien aufgegriffen. Mit Beteiligung eines Vertreters des Stuttgarter Staatsministeriums wurde ein „Landesausschuss für Heimatpflege" eingerichtet, der den jährlich stattfindenden „Heimattag Baden-Württemberg" vergibt und Personen für die Heimatmedaille des Landes vorschlägt (siehe dazu im Internet: „Wer ist der Arbeitskreis Alemannische Heimat?").

Institutionalisierungen und Verbandsarbeit in Baden und im Elsaß

Die Folgen der 1952 vollzogenen Eingliederung Badens in den Südweststaat ist mit einer partiellen De-Institutionalisierung einhergegangen: Es gab keine Hauptstadt mehr – weder die alte badische Hauptstadt Karlsruhe, die schon 1945 mit Regierung und Ministerien an Stuttgart überging, noch die 1945 von den Franzosen in Freiburg eingerichtete Hauptstadt des von ihn besetzten badischen Landesteils samt Landtag, Staatskanzlei und Ministerien. Warum partielle Deinstitutionalisierung Weil nicht alle staatlichen Institutionen verschwanden, sondern die Innenverwaltung und Teile anderer Ministerien in die Regierungspräsidien übergingen, die Schulverwaltung unter der Regie des Kultusministeriums in die Oberschulämter und anderes. Die Gebietszuständigkeit dieser Ämter in den alten Landesbezirken bzw. Besatzungsländern blieb vollkommen erhalten, so dass man den Südweststaat insoweit nicht mit der France Est vergleichen kann. Das änderte sich jedoch 1972/73 durch die Kreis- und Bezirksreform, die auf Bezirksebene die bis dahin gewahrten Binnengrenzen Baden und Württemberg vollkommen aufgaben, so dass dort die badische Identität, hier wohl auch die schwäbische an Profil verlor, was vermutlich von den Aktivisten des „Baden-Württembergertums" beabsichtigt war.

Die gebietliche Gliederung eines Bundeslandes ist nicht Sache des Bundes, sondern des Landes selbst. Es kann damit umgehen, wie es will: mehr zentralistisch oder mehr dezentral. Die Einrichtung von Regierungspräsidien, die seit 1952 existieren, passen zu einem Flächenstaat wie Baden-Württemberg, sie bedeuten die Anerkennung des Prinzips der Dezentralität. Dessen ungeachtet wünschen sich überzeugte Badener weitere dezentrale Kompetenzen, und sie wehren sich – wenn auch leider vergeblich – gegen partielle Zentralisierungen, die von der Landesreigerung im Namen von Effektivität und Personaleinsparung vor allem unter dem beliebten Ministerpräsident Erwin Teufel (CDU) vorgenommen worden sind. Es gab jedoch großen Ärger, als die Sender Süwestfunk (Baden-Baden und Mainz) und Süddeutscher Rundfunk (Stuttgart) in Baden-Württemberg mit Hauptsitz in Stuttgart verschmolzen wurden und nachher auch noch das Südwestfunk Rundfunkorchester in Baden-Baden aufgelöst und teilweise mit dem Stuttgarter Rundfunk-Orchester vereinigt wurde.

Badische Interessen bilden sich an mehreren Stellen, zunächst im kommu nalen Bereich, wobei die Regierungspräsidien Mediatoren sind: sie orientieren sich an der Stuttgarter Regierung und versuchen, als Sprecher der in ihrem Bezirk sitzenden Bürgermeister gegenüber Stuttgart aufzutreten; sodann im zivilgesellschaftlichen Bereich (Presse, Parteien, Wirtschaftsverbände, Vereine und Kooperationen innerhalb der Staatsgrenzen und grenzüberschreitend), wo sie politische oder ökonomische oder kulturelle Ziele verfolgen bzw. Forderungen an die institutionalisierte Politik vortragen. Die Gesetzgeber in Bund und im Land und für grenzüberschreitende Tätigkeit die Europäische Union bzw. der Nachbarstaat sind Faktoren, von denen die Wirksamkeit des kommunalen und zivilgesellschaftlichen Handelns ebenso abhängt wie von den Akteuren innerhalb des Landes.

Pierre Klein hat dieser Tage drei Politikfelder definiert, die nur bewirtschaftet werden könnten, wenn es die entsprechenden politischen Institutionen im Elsaß gibt (P. Klein, Das Elsass als politische Institution: ein Stand der Dinge, in: Elsass-Alsace Journal, 13. Mai 2018):

Wirtschaft einschließlich Tourismus,

die Verwaltung der regionalen Sprachen (Französisch, Deutsch als Standardsprache und als Dialekt),

grenzüberschreitende Zusammenarbeit in Augenhöhe mit unseren Partnern am Oberrhein Im Badischen werden ähnliche Themen genannt.

Um diese Politikfelder durch Elsässer für das Elsaß zu bewirtschaften, müssten Institutionen bereitstehen wie in Korsika oder der Bretagne. Ein politischer Kopf wie Pierre Klein denkt sogar daran, dass das Elsaß Gliedstaat in einer Föderation werden

müsste, obwohl er natürlich weiß, dass die Fünfte Republik keine Föderation ist, im Verhältnis zur Europäischen Union aber deren Souveränität anerkennen will (Macron). Immerhin sieht eine Novellierung des Elysée-Vertrags zwischen Frankreich und Deutschland auf Initiative von Präsident Macron nunmehr vor, dass die Kooperationen zwischen den Regionen beiderseits des Rheins finanziell unterstützt und mit einer Erweiterung ihrer Kompetenzen ergänzt werden.

Natürlich haben auch die Badener Politikfelder, die von Stuttgart her nicht so bewirtschaftet werden wie das von badischen Aktivisten als notwendig angesehen wird. Sie fühlen sich nicht ganz zu Unrecht immer wieder von württembergischen Abgeordneten, die im Landtag die Mehrheit sind, und württembergischen Ministeriumsmitarbeitern, die in den Leitungspositionen viel zahlreicher sind als ihre badischen Kollegen, nicht angemessen vertreten. Beispiel: die Verteilung der Landeszuschüsse für Kultur oder für Infrastruktur. Um diese Beschwerde nach Art der *cahiers de doléances* in die Landesöffentlichkeit zu tragen, bringt sich die in Karlsruhe beheimatete Landesvereinigung Baden in Europa mit Hilfe ehemaliger Ministerialbeamter als Lobbyverein in Stellung. Sie weist nach, dass Landesmittel für kulturelle Zwecke (Uni, Theater, Zoo, Park) leichter in die Landeshauptstadt Stuttgart fließen als in andere Landesteile, speziell nach Karlsruhe – und dies, obwohl auf die Zahl der Einwohner berechnet in Baden mehr Steuern bezahlt werden als in Württemberg. Mit ihrer Pressearbeit und mit Gesprächen mit wichtigen Politikern erreicht die „Landesvereinigung Baden in Europa" unter ihrem Vorsitzenden Prof. Mürb Einfluss, der den Badenern wegen fehlender eigener politischen Institutionen abgeht.

Ein badischer Heimatverein, der sich seit längerem intensiv mit elsässischen Freunden zusammentut, ist der in Freiburg residierende „Landesverein Badische Heimat". Dieser hat eine ehrenamtliche Funktionsstelle für die Kooperation zu elsässischen Heimatvereinen eingerichtet, die derzeit engagiert von Professor Hepp (Freiburg) wahrgenommen wird. Auf elsässischer Seite tritt Herr Jean Marie Wöhrling aus Straßburg in Erscheinung, der einer der Sprecher jener elsässischen Heimat- und Sprachfördervereine ist, die die politischen Initiativen Herrn Pierre Klein wirkungsvoll unterstützen.

PAUL-LUDWIG WEINACHT

VIENT DE PARAÎTRE

MÉMOIRES MILITANTES DE LA CULTURE ALSACIENNE 1945-2015

par Armand Peter

Voici le livre le plus important et le plus passionnant de l'année : l'histoire héroïque du mouvement culturel alsacien entre 1945 et 2015 vu et porté par des acteurs engagés et des œuvres critiques. A la fois Kulturlandschaft et égo-histoire racontées avec humour et impertinence par un témoin qui évoque les traces alsaciennes d'une génération militante, travail enrichi par des contributions de « compagnons de route », plus de 150 notices biographiques et un grand nombre de caricatures, photos et documents peu connus qui illustrent une époque foisonnante, celle des années 1968-2000, introduite par un prologue qui évoque les années d'après-guerre un épilogue qui annonce les nouvelles orientations au début du XXIe siècle. Cette période est celle de la « Renaissance culturelle alsacienne », de sa grandeur et de sa lente décadence.

Edition Bf, 296 pages, 26 Euros

ALSACE, DES QUESTIONS QUI DÉRANGENT

par Joseph SCHMITTBIEL

36 « Questions qui dérangent » se répartissent entre les centres d'intérêts : Géographie, Histoire, Interprétation de l'histoire, Identité, Langue, Symboles, Société, Politique. Ces questions et surtout les réponses que donne l'auteur remettent en question, sans ménagement beaucoup de « vérités » admises, l'argumentation est étayée par de nombreux témoignages, documents, et abondamment illustrée.
À ceux qui pensent que « seule la France aurait réalisé l'unification de l'Alsace et que ce fait lui donnerait un droit éternel sur ce pays », l'auteur répond : « *De nombreux pays africains doivent leurs frontières et leur unification à la Conférence de Berlin (1884)… Est-ce que, pour autant, les peuples africains doivent se soumettre à tout jamais aux puissances occidentales ?* ».
Après avoir bien montré à quel point le passé historique et culturel de Strasbourg est lié à l'usage de la langue allemande, l'auteur s'interroge : « *Que penser d'une ville qui se veut européenne* "Strasbourg the europtimist" *et qui réduit sa propre langue, celle des bâtisseurs de sa cathédrale au rang de langue du voisin ?* ».
Sa réflexion sur le Saint Empire dont l'Alsace a fait partie pendant sept siècles, conduit l'auteur à ces constats : « Au cours du XXe siècle l'école française va se charger d'éradiquer le souvenir du St Empire dans toutes les têtes alsaciennes et de le remplacer par le roman national […] Une trop bonne connaissance de cette partie majeure et décisive de leur histoire pourrait mener [les Alsaciens] à une réflexion de fond sur le centralisme français. Mieux vaut donc réduire la grandeur passée à un détail sans importance.
D'autres questions portent sur des thèmes très actuels : « *Peut-on être alsacien et musulman ?* » ou encore « *Qui a besoin de l'ENA ?* ».
Abordant « Hansi, le gentil tonton de l'Alsace ? », l'auteur s'étonne du succès persistant de cet artiste qui avait fait du racisme anti-allemand son fonds de commerce : « *Cette idolâtrie hansienne correspond-elle à une tendance des Alsaciens à se considérer comme des enfants ? S'agit-il d'un refus inconscient de devenir adultes et de prendre leur destin en main ?* » **ROBERT GREIB**

Editions Yoran, 153 pages, 12,5 euros

Hilfreiche Unterstützung für das Elsass in Offenburg durch den Verein Deutsche Sprache (VDS)

Nachdem letztes Jahr in Kusel (Rheinland/Pfalz) Chantal Uhring im Namen der „René-Schickele-Gesellschaft" den dort versammelten Kongressteilnehmern die äußerst prekäre Lage der deutschen Sprache und Kultur in unserer Heimat eindrücklich dargelegt hatte, hatte der VDS einen wichtigen Beschluss gefasst: Er werde sich dieses Jahr «internationalisieren und exterritorialisieren» und seine diesjährigen „Sprachtage" in unmittelbarer Nähe zum Elsass durchführen.

So kamen am 22. und 23. Juni 200 Delegierte von Germanistenvereinigungen aus aller Welt in Offenburg zusammen, um aktuelle Informationen über die Situation der deutschen Sprache in Deutschland, in Europa und anderen Ländern und Kontinenten zu erhalten.

In diesem Kontext hatten wir am 1.Tag des Kongresses Gelegenheit, den Delegierten eine genaue Zustandsbeschreibung des Sprachniveaus der (zunächst einsprachigen) Kinder in den ABCM-Schulen zu präsentieren. Der zweisprachige Sprachunterricht erfolgt dort auf der Basis der „Immersion", einer speziellen Lernmethode (im elsässischen Dialekt im Kindergarten sowie auf Hochdeutsch in der Grundschule). Diese Methode wurde den Teilnehmern von der Elternvereinigung ABCM (Vereinigung für eine zweisprachige Erziehung ab dem Kindergarten) in einer ihrer Vorzeigeschulen in Hagenau unter der Leitung des unermüdlichen Jean Peter vor Ort in direkter Anschauung vor Augen geführt.

Den Höhepunkt der Veranstaltung bildete aber der Vortrag von Thierry Kranzer. Er ist Vorsitzender der Vereinigung „FILAL / Fonds International pour la Langue de l'Alsace" und war „Verantwortlicher für die französisch sprechende Presse an der UNO in New York" sowie Vorsitzender der „Elsässer in den Staaten". Er legte mit Hilfe einer sehr eingängigen Power-Point-Präsentation dar, wie ein frühzeitiger Spracherwerb abläuft und wie man eine eigentlich schon „totgesagte" Sprache wieder zu neuem Leben erwecken kann: Was zählt, so sein Hauptargument, ist vor allem der entschiedene politische Wille. Dies gilt für jede Sprache, sei es für das Hebräische in Israel, das Französische in entlegenen

Martine Hurstel und Richard Weiss halten den Stand der Schickele Gesellschaft.

Gegenden Kanadas, das Hawaiische, die „welsch-gälische Sprache" in Wales, die bretonische und die baskische Sprache in Frankreich.

So funktionieren die 380 französischen Schulen auf der ganzen Welt und so haben die Elsässer Französisch gelernt... allerdings nicht mit 2 oder 3 Stunden, „wenn der Lehrer will oder kann", wie es heute leider die traurige Realität ist (außerhalb der zweisprachigen Schulen).

Er erlaubte sich sogar einen augenzwinkernden Seitenhieb, indem er darauf verwies, dass die „Südbaskische Regierung" (also in Spanien!) seit Jahren dem französischen Teil des Baskenlandes jährlich Fördergelder in Höhe von 300.000 € zur freien Verfügung bereitstellt (mit seinen 300.000 Einwohnern)!

Wörtlich führte er aus: „Es ist ungefähr so, als ob Baden-Württemberg jährlich 4,5 Millionen € für den Deutschunterricht im Elsass ausgeben würde" ... "Ein bisschen Mut, deutsche Freunde: ihr seid eine Demokratie und im Namen der heiligen „deutsch-französischen Freundschaft" könnt ihr euch das erlauben!"

Das Elsass darf nicht weiter, fügte Thierry Kranzer hinzu, ein „unbeschriebenes Blatt bleiben", sonst verschwindet es total von der Bildfläche, was eigentlich immer noch das Ziel mancher Jakobiner ist.

Warum kann Thierry Kranzer nur in Deutschland so klar und unverblümt seine Ansichten vortragen, weshalb wird ihm hierzu im Elsass nie ein Forum geboten? Hat man Angst, zugeben zu müssen, dass er Recht hat und dass man sich im Elsass scheut, die eigenen sprachlichen Probleme öffentlich zum Thema zu machen?

Zusätzliche Anmerkungen: Der VDS veröffentlicht die Zeitschrift „Sprachnachrichten" (http://www.vds-ev.de/sprachnachrichten) sowie Bücher, die Sie alle in den Räumlichkeiten des Kreises finden und erwerben können. Er ist eine Vereinigung zur Förderung des guten Gebrauchs der deutschen Sprache, die seit 1996 z.B. gegen ein sprachschädigendes und unnützes Eindringen des Englischen ankämpft und regelmäßig den „Preis des Sprachpanschers des Jahres" vergibt. Der VDS zählt 36.000 Mitglieder, davon lebt die Hälfte im Ausland.

Einer seiner Verantwortlichen, Reiner Pogarell, hat im Elsässischen Kulturzentrum in Strassburg im März vor vollem Haus einen wissenschaftlichen Vortrag über „Luther und die deutsche Sprache" gehalten. Er ist bereit nächstes Jahr zu anderen Themen zu sprechen: „Vom Werden der deutschen Sprache" oder auch über die Problematik „Woran Sprachen sterben".

Auf dem Kongress betreuten Mitglieder unserer Vereinigung einen Bücherstand und beantworteten dort auch Fragen zur kulturellen und politischen Lage des Elsass.

CHANTAL UHRING UND RICHARD WEISS

Une course
pour la langue de l'Alsace

Le projet «Sprochrenner» est une course de relais ouverte à tous, qui s'inscrit dans une perspective durable, symbolisant la transmission intergénérationnelle du patrimoine immatériel et linguistique de l'Alsace dans l'espace économique et culturel du Rhin Supérieur.

La « Sprochrenner » a pour but de favoriser auprès du plus grand nombre un élan festif et fédérateur d'appartenance à l'espace culturel, économique et européen du Rhin Supérieur.

Son objectif est de promouvoir ses composantes linguistiques, tant sous leurs formes standard (hochdeutsch) que dialectales ; dans un espace où de part et d'autre du Rhin, les dialectes francique et alémanique se parlent et se comprennent

entre eux ; dans un espace qui est aussi celui de la première économie en Europe.

La course est gratuite, libre et ouverte à tous. On peut y courir en famille, entre amis ou collègues, suivre la course à pieds ou en rollers, en trottinettes ou à vélo. On peut s'arrêter où l'on veut et profiter des initiatives et festivités locales organisées pour cette occasion dans les communes autour des objectifs de la course, selon le lieu et l'heure du passage de la course.

Les porteurs de témoins receilleront les fonds : 100 euros pour les particuliers, 200 euros pour les entreprises et collectivités, c'est ce qu'il en coûte aux porteurs du témoin pour chaque kilomètre qu'ils auront choisi de parcourir. Cette recette est destinée à financer des projets sélectionnés, favorisant l'immersion linguistique complète en allemand standard et en dialecte à la maternelle et à collecter des fonds pour soutenir des projets participant au développement de la langue régionale d'Alsace, dans son contexte du Rhin Supérieur.

Près de 340 kilomètres

C'est l'Alsace dans tous ses états qui se donne à être traversée ; du Sud au Nord, de jour comme de nuit, sur près de 340 kilomètres, avec un prologue symbolique pour cette première édition, en Suisse et en Allemagne. C'est l'Alsace, traversée par son histoire, par sa langue, par son patrimoine, par son économie, par ses innovations qui s'offrira au public ; résolument investie d'une identité européenne tournée vers l'avenir, l'altérité et le vivre ensemble.

Dans cette course de relais à travers l'Alsace ; recevoir, porter le témoin et le transmettre à chaque kilomètre, cristallise le sens de la course ; celui du symbole de la transmission intergénérationnelle de l'héritage que l'on reçoit, de l'hommage qu'on lui rend et enfin, que l'on transmet à un autre coureur ; en reconnaissance de ce que l'Alsace nous porte à vivre ensemble.

L'association « Sprochrenner » est apolitique et indépendante de toute structure existante. La course de relais rassemble les uns avec les autres dans leurs diversités et permet d'éveiller en chacun un sentiment d'appartenance collective à l'Alsace. C'est-à-dire une identité alsacienne vivante, jeune, accueillante et ouverte ; tournée vers l'avenir, dans son appartenance française au sein de l'espace du Rhin Supérieur. ◗ **PATRICK PUPPINCK**

Dates de la Course de Relais :
Samedi 30, Dimanche 31 mai & Lundi 1er juin 2020

Porteur du Projet :
Patrick Puppinck
10, rue du Tir 68000 Colmar
Tel : 03 89 23 51 61
contact@coursepourlalangue.alsace

VIENT DE PARAÎTRE

HISTOIRE DE LA MOSELLE - LE POINT DE VUE MOSELLAN
par François Waag

François qui a déjà rédigé une *Histoire de l'Alsace Le point de vue alsacien*, entreprend de nous expliquer la Moselle depuis le Saint Empire romain germanique, les duchés de Lorraine et d'Alsace et du Luxembourg et de la Sarre, jusqu'à cette communauté de destin qui l'a unie à l'Alsace en 1871. Alors, l'allemand était la langue de la majorité des habitants. Aujourd'hui, suite à une politique d'éradication menée par l'État français, elle est en perte de vitesse. Depuis 2014, noyée dans la méga-région Grand-Est qui comporte dix départements, la Moselle comme les deux départements alsaciens, sont les seuls à être bilingues (et donc minoritaires). Aujourd'hui, la Moselle est de nouveau à la croisée des chemins. ◗
Ed. Yoran Embanner (12 euros)

CARL MAURER, HOMME D'EGLISE, ALSACIEN ET LUTHÉRIEN
par Martin Siegwalt

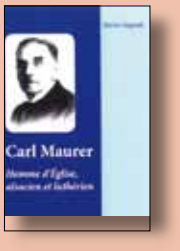

La SALDE nous propose la traduction française de l'ouvrage que nous avions déjà signalé dans notre n° 195. Martin Siegwalt nous présente l'action d'un homme d'Eglise doublé d'un militant de l'identité alsacienne, collaborateur de la première heure de la Zukunft. Il accepta d'exercer durant l'occupation nazie les fonctions de président de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, tâche difficile qu'il assuma honorablement, ce qui n'empêchât d'être lourdement condamné à la Libération. ◗
SALDE 2018 (14 euros)

Eugène Philipps toujours actuel

En 1968 il avait… déjà… 50 ans. Il était notre aîné d'une bonne génération, à nous du Budderflade, *enfants turbulents d'après la guerre. Il nous en imposait, par son savoir et la clarté de sa parole, son autorité tranquille, son flegme, son humour, son côté british – parce qu'il était professeur agrégé d'anglais ? Non, c'était sa nature, distinction, élégance, simplicité, mais à quatre épingles.*

Eugène Philipps lors de ses 90 ans.

Un soir de décembre 1968, il prit pour la première fois la parole avec quelques compagnons de route du FEC au Château des Rohan à Saverne. Les « intellectuels chrétiens sociaux » du FEC avaient compris que « *la question linguistique est au cœur de la problématique alsacienne* » et que c'est sur elle qu'il fallait intervenir. Déjà, deux ans auparavant, Germain Muller avait prédit, pour que ça n'arrive pas : *M'r sinn schiens d'Letzschde*…

Depuis cette première fois, jusqu'en 1994, plus 170 réunions publiques, conférences, débats, rencontres avec des politiques. 25 ans de militantisme pour appeler à « *être, rester ou devenir à la fois Alsacien et Elsässer* ». Un défi, un combat existentiel. *To be or not to be*…

« Les Alsaciens cesseront d'exister comme peuple lorsqu'ils cesseront d'être Elsässer. Et ils cesseront d'être Elsässer lorsqu'ils auront cessé de lutter pour pouvoir le rester. »

Quand on relit aujourd'hui des pages de ses quatre livres majeurs, qui ont jalonné son combat (sa résistance), on reconnaît des analyses et des réflexions toujours pertinentes, toujours actuelles. On sort de ces relectures à la fois revigoré et accablé. Le plaisir de donner raison se mêle à la tristesse de constater que les Alsaciens qui veulent développer une éducation bilingue et promouvoir une double culture se heurtent toujours encore (immer noch) aux mêmes ignorances, aux mêmes défiances, au même repli national. L'obstacle (le Mur) infranchissable est toujours le même : le système pratico-idéologique de la République absolue que les élus alsaciens intériorisent et les gouvernements français successifs introjectent, qu'ils soient de droite, de gauche, du centre ou « macron ». Et seraient-il demain, qui sait, de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, nationalement réactionnaires les deux.

Crise et défi

Verfall und Wiederaufbau der Kultur : titre du premier livre de la Kulturphilosophie d'Albert Schweitzer en 1923. Il y analysait d'abord les phénomènes de décomposition de la civilisation européenne, dont le phénomène politico-pathologique du nationalisme, que la guerre sanctionnait tragiquement, mais dans un deuxième temps il imaginait des remèdes, des transformations en vue d'une nécessaire « reconstruction ». Ce mouvement de la pensée en deux temps, cette élémentaire dialectique, a de même rythmé l'engagement et l'œuvre d'Eugène Philipps. L'analyse de la crise, de ses symptômes et causes, dans *Les luttes linguistiques* (1975) et *La crise d'identité* (1978), prépare l'exposé des propositions pour une « nouvelle Alsace » dans *Le défi alsacien* (1982), repris et réactualisé quatorze ans plus tard dans *L'ambition culturelle de l'Alsace* (1996). Un esprit sérieux et responsable, un esprit « alsacien », ne se satisfait pas de critiques seulement, il examine les possibilités et les chances d'une reconstruction qui répare les dégâts du passé et rénove le présent, fenêtres ouvertes sur l'avenir.

Partant de l'histoire et de l'expérience, en bon élève de l'empirisme anglo-saxon, Philipps étudiait sans a priori, idéologique ou politique, la situation linguistique et culturelle des différentes générations d'Alsaciens. Rapides sont les changements, les « évolutions ». Il suffit de même pas dix ans, de même pas cinq dans les époques charnières, avant et après une nouvelle annexion par exemple, pour que changent sensiblement les ressources et les habitudes langagières. Il se rendait compte ainsi, dans les années 1980, que pour la jeune génération et ses enfants la langue maternelle, dans laquelle le bec se forme, était (devenue) le français, langue officielle, nationale et vernaculaire, commune à tous les âges. *'s isch aso, 's isch aso wora, 's hàt sich aso gmàcht. M'r han 's jo so wella? Si han 's wella un si han's ànekreejt (fertigg'brocht).* On déplore, on accuse, on soupire, mais c'est la réalité. Les états d'âme en font partie : résignation, indolence, rancœur, malaise, atonie, manque de confiance et de discernement.

Quelle représentation se fait-on du bilinguisme alsacien ? Les uns s'en font une idée trop haute, les autres trop basse. Celui de demain, à construire, sera différent de ce qu'il a pu être dans un passé proche ou lointain.

La notion de langue-pivot

Pragmatique, Philipps estimait que « toute éducation bilingue a besoin d'une langue-pivot, inévitablement prioritaire ». En Alsace, années 1980 déjà, la langue-pivot était le français et elle l'est restée, elle le restera, quels que soient les progrès scolaires d'une éducation bilingue.

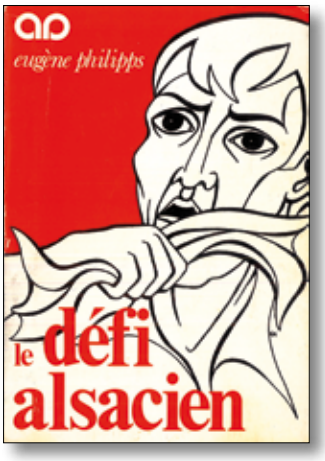

Nous voulons (*m'r wann*), nous voudrions (*m'r mechta*) une balance des deux langues, des compétences égales dans l'une et l'autre, pour des usages identiques, que nos enfants s'expriment avec la même aisance, le même naturel, en allemand et en français. C'est l'objectif proclamé et visé. Certains sujets y arrivent, c'est leur parcours personnel, souvent grâce à un milieu familial binational ou un itinéraire transfrontalier, mais la plupart non. Leur « bilinguisme » n'est pas nul, mais boiteux. Qu'ils n'en soient pas malheureux et ne soyons pas mécontents et malheureux pour eux.

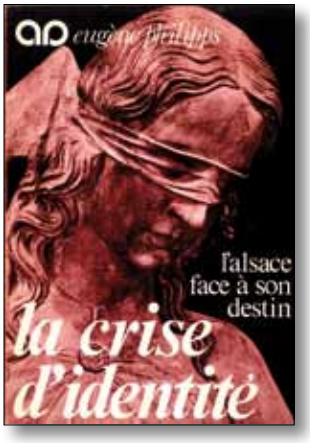

Ce n'est pas l'idéal désiré, mais reconnaissons qu'« une éducation bilingue paritaire où, à tous les niveaux, les deux langues seraient placées sur un pied d'égalité n'est guère réalisable. Même si, dans l'enseignement, on parvenait à maintenir une parfaite égalité entre les deux langues, elle cesserait d'exister dès lors que cette égalité ne se retrouve pas à l'usage en-dehors de l'école. » (*Le défi alsacien*, p. 209).

N'attendons pas de l'école plus qu'elle ne peut donner. N'attendons pas qu'à elle seule, dans les limites de son temps et son espace, même avec les méthodes les plus directes, les plus immersives, elle produise ces sujets parfaitement bilingues que nous désirons et que nous n'avons pas su devenir nous-mêmes. Il appartient à l'école publique d'entraîner à des pratiques multiples et d'assurer à tous des bases solides. Il appartient ensuite à chacun au gré de sa vie de construire sur elles les pièces de sa maison.

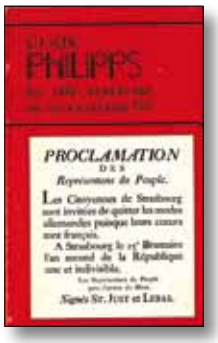

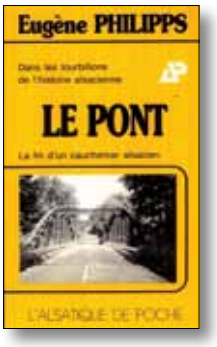

De par leur pragmatisme et leur subtilité, les positions d'Eugène Philipps, qui continuaient de tourner autour du français comme langue-pivot – autour du pot ! –, ont pu paraître trop… modérées à ceux qui, trêve de tergiversations et de négociations, ont lancé en 1991 les premières classes associatives ABCM, sans attendre les permissions de l'Éducation nationale et le courage des politiques.

À l'heure des dernières chances, où il s'agit pour l'Alsace d'arracher à l'État des institutions politiques spécifiques et de conquérir ainsi le pouvoir de déterminer et de gérer elle-même une partie de l'enseignement des humanités (langues et histoire), les ouvrages de Philipps peuvent encore nous éclairer et prévenir des crises de découragement, quand les résultats obtenus à l'école restent en-deçà des espérances.

« *Il n'y a rien de pire que de s'enfermer dans une logique linguistique qui ne résiste pas à la logique des réalités sociales et politiques. Même si l'Alsace était dotée d'un authentique pouvoir politique régional, elle ne pourrait pas ne pas reconnaître la nécessité d'assurer au français une position prioritaire.* » (*Ibid., p. 210*)

Ecoutons cet avertissement. Il a le mérite de la franchise. La priorité du français, qui est réalité, n'enlève rien à la cause du bilinguisme et n'empêche pas « l'ambition culturelle de l'Alsace ». Elle en souligne le sens et la nécessité. Dans le mot bilinguisme se concentrent depuis des décennies les aspirations les plus raisonnables des Alsaciens à la reconnaissance et la réalisation de leur droit, à la jouissance de leur identité, double en effet. C'est au plus profond une question d'équité, de justice. *Unsri Gerechtigkeit*. C'est la lutte qui nous définit, nous identifie. Elle continue de génération en génération. N'oublions jamais de saluer celle des anciens. Nous sommes juchés sur leurs épaules.

JEAN-PAUL SORG

Hommage à Henri Goetschy

Le 8 février 2018, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France pour dépassement du « délai raisonnable » s'agissant d'une information judiciaire contre Henri Goetschy ayant duré plus de sept ans (CEDH, Affaire Goetschy, c. France, 8 février 2018, 63323/12).

Henri Goetschy, défenseur inlassable de l'identité de l'Alsace, avait été placé en garde-à-vue le 22 juin 1999, puis mis en examen le lendemain au titre de président du syndicat mixte pour l'aménagement du site du Hohlandsbourg pour délit de favoritisme. On ne peut s'empêcher de penser que cette procédure n'était pas sans lien avec l'engagement régional de Henri Goetschy. Petit à petit, l'affaire s'était « dégonflée » et les actes d'instruction avaient cessé. Ce n'est cependant que le 6 octobre 2006, soit plus de sept ans plus tard, qu'une ordonnance de non-lieu était rendue. Henri Goetschy a alors intenté une action en responsabilité de l'État que les juridictions françaises ont rejetée. La Cour de Strasbourg lui a donné raison, rappelant ainsi qu'il existe des recours pour lutter contre les lenteurs procédurales injustifiées et, le cas échéant, pour obtenir une indemnisation des préjudices subis en raison de ces dysfonctionnements.

Huit mille euros pour dommage moral, 10 000 euros pour frais : ce sont les sommes que devra payer l'État français à Henri Goetschy.

Henri Goetschy n'a pas voulu garder pour lui la somme qu'il a reçue au titre de son préjudice moral. Il a distribuée cette somme entre des associations engagées pour la langue et la culture de l'Alsace. *Culture et bilinguisme* a été bénéficiaire d'un montant de 800 euros, un petit cadeau pour son 50e anniversaire. Merci à Henri Goetschy pour ce geste et pour tout le reste !

Für Eugène Philipps

Eine Hommage

Kurze Besuche akzeptiert er immer noch voller Liebenswürdigkeit. Er sei mit seinem Leben als "assistierter" Einsiedler zufrieden, versichert Eugène Philipps. Er sitzt in einem Sessel mit einem Schreibheft in der Hand, in das er - wegen seiner Schwerhörigkeit - die Fragen seiner Besucher in Stichworten notiert, bevor er nach kurzer Überlegung antwortet. Anfang Juli wolle er seinen 100. Geburtstag feiern, vertraut er der Besucherin an. Bis dahin müsse er unbedingt durchhalten, sagt er dann mit einem verschmitzten Lächeln, bevor er mir die Hand bietet und mich höflich aber bestimmt verabschiedet.

Eine erstaunlich lebendige, energische, noch immer an Vielem interessierte Persönlichkeit ist der fast Hundertjährige. Eigentlich war das auch gar nicht anders zu erwarten und ist keineswegs erstaunlich für all diejenigen, die das Glück hatten, Eugène Philipps zu begegnen, mit ihm zu diskutieren oder mit ihm zu arbeiten. Sein Denken und Schreiben ist heute noch so aktuell wie eh und je.

Seit den Fünfziger Jahren beschäftigte sich der Anglist und Sprachwissenschaftler Eugène Philipps ohne Unterlass mit seinem großen Anliegen, das seine Arbeit, sein Denken und sein Leben ausfüllte. Er erstellte eine gründliche Analyse der elsässischen Kultur- und Sprachenkrise, die er durch zahllose Vorträge, Zeitungsartikel und Schriften den Elsässern nahezubringen suchte. Er zeigte in seiner unpolemischen, oft humorigen, immer auf objektiven, genauen Recherchen basierenden Argumentation, dass "es im Elsass nicht nur um die Rettung einer Sprache ging und geht, sondern um das Wesen eines Menschen und dessen unantastbare Rechte in einem demokratischen Staat". Eugène Philipps wollte seine elsässischen Kompatrioten aufrütteln und ihnen bewusst machen, dass sie auf ihre komplexe elsässische Identität stolz sein konnten und können. Für ihre Bewahrung setzte Philipps auf friedliche, pädagogische Mittel. Sein Freund und Mitstreiter André Weckmann und er selbst plädierten "für den Einsatz des emanzipatorischen, befreienden Worts, für die Bloßlegung der Entfremdungsmechanismen, die Entlarvung der Machthaber, durch ein unaufhörliches Wegräumen von Sperren und Hindernissen jeder Art."

In Philipps' Buch "Le défi alsacien" (1982), das 1987 in einem Karlsruher Verlag als "Zeitgenosse Elsässer" auf deutsch erschien, heißt es: "Um zu sein, kann der Elsässer genaugenommen keine der im Elsass gebräuchlichen Sprachen oder Sprachformen fallen lassen. Ohne den Dialekt gibt er sein Volk auf. Ohne das Deutsche verzichtet er auf seine Vergangenheit. Ohne das Französische würde er seine Gegenwart preisgeben. Die Dreidimensionalität aus Französisch-Deutsch-Elsässisch setzt die Kenntnis zweier Sprachen in Wort und Schrift - des Französischen und des Deutschen - sowie des Elsässischen voraus. Somit ist Französisch, Deutsch und Dialekt zu sprechen die elsässische Art der Zweisprachigkeit..."

EMMA GUNTZ

M'R BRÜCHE EJCH

- Pour **promouvoir notre langue** et notre culture régionale,
- Pour **soutenir l'enseignement** bilingue français-allemand,
- Pour **faire connaître notre histoire**, notre littérature, nos traditions,
- Pour **développer la coopération** au sein du Rhin supérieur,

JE SOUTIENS L'ASSOCIATION CULTURE ET BILINGUISME D'ALSACE ET DE MOSELLE-RENÉ SCHICKELE GESELLSCHAFT

- ❑ j'**adhère** à l'association et je verse ma cotisation (30 euros)
- ❑ je m'**abonne** à la revue *Land un Sproch* (4 numéros par an : 18 euros - Hors France : 21 €)
- ❑ je **fais un don** (déductible de l'impôt sur le revenu à raison de 66 % de son montant)
- ❑ je **participe à l'activité** de l'association (précisez vos disponibilités).

Crédit Mutuel Cronenbourg **IBAN** FR76 1027 8010 0200 0206 5270 138 ▪ **BIC** CMCIFR2A
Volksbank Bühl eG Deutschland **IBAN :** DE39662914000005134714 ▪ **BIC :** GENODE61BHL

(N'oubliez pas d'indiquer votre nom et l'objet de votre virement)